

ZAC DU BOSQUEL

Commune de Le Bosquel (80)

Diagnostic et hiérarchisation des enjeux
écologiques (faune, flore, habitats) et
caractérisation de zone humide

Rapport final – version 00

Dossier 25020023
30/10/2025

réalisé par



auddicé Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

ZAC DU BOSQUEL

Commune de Le Bosquel (80)

Diagnostic et hiérarchisation des enjeux écologiques (faune, flore, habitats) et caractérisation de zone humide

Rapport final – version 00

Communauté de communes Somme Sud-ouest

Version	Date	Description
Rapport final – version 00	30/10/2025	Ensemble de l'étude

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Julien DESCAMPS – Ingénieur écologue	27/10/2025	
Validation	Jean-Benoît MOREL – Ingénieur écologue	30/10/2025	

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE	8
1.1 Localisation du site d'étude.....	9
CHAPITRE 2. CONTEXTE ECOLOGIQUE	12
2.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	13
2.1.1 Définition et méthodologie de recensement	13
2.1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu aux alentours du site d'étude (entre 1000 et 5000m).....	13
2.1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu concernées par le site d'étude ou situées à proximité immédiate (< 1000 m)	14
2.2 Réseau Natura 2000	17
2.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	19
2.4 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	21
CHAPITRE 3. ETAT INITIAL FAUNE – FLORE - HABITATS.....	23
3.1 Habitats naturels et flore.....	24
3.1.1 Données bibliographiques	24
3.1.2 Méthodologie	24
3.1.3 Résultats des investigations.....	25
3.1.4 Evaluation des enjeux floristiques	33
3.2 Faune	38
3.2.1 Données bibliographiques	38
3.2.2 Insectes	40
3.2.3 Amphibiens	44
3.2.4 Reptiles	47
3.2.5 Oiseaux	50
3.2.6 Mammifères terrestres.....	56
3.2.7 Chiroptères	59
CHAPITRE 4. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	67
4.1 Méthodologie	68
4.2 Hiérarchisation des enjeux écologiques.....	68
4.2.1 Flore et habitat	68
4.2.2 Faune	69
CHAPITRE 5. CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE.....	72
5.1 Contexte règlementaire	73
5.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide	73
5.3 Contexte géologique	75
5.4 Méthodologie	77
5.4.1 Critère pédologique	77
5.4.2 Critère flore / habitat.....	80
5.5 Résultats des investigations	81
5.5.1 Critère pédologique	81
5.5.2 Critère flore / habitat.....	89
5.6 Conclusion	93
5.6.1 Critère pédologique	93
5.6.2 Critère flore / habitat.....	93
ANNEXES 95	
Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques.....	96

Annexe 2 - Résultats des inventaires ornithologiques	100
--	-----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Synthèse des prospections réalisées	7
Tableau 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) aux alentours du site d'étude	13
Tableau 3. Zones naturelles d'intérêt reconnu concernées par le projet ou situées à proximité immédiate ...	14
Tableau 4. Sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour du site d'étude	17
Tableau 5. Espèces végétales protégées et/ou menacées mentionnées par le CBNBL sur Bosquel depuis 2010	24
Tableau 6. Faune protégée et/ou patrimoniale mentionnée par ClicNat depuis 2010 sur Bosquel.....	39
Tableau 7. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des insectes	40
Tableau 8. Insectes observés lors des investigations de terrain	41
Tableau 9. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des amphibiens	44
Tableau 10. Amphibiens inventoriés au sein du site d'étude et en périphérie.....	44
Tableau 11. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des reptiles	47
Tableau 12. Reptiles inventoriés au sein du site d'étude	47
Tableau 13. Conditions météorologiques lors des inventaires des oiseaux.....	50
Tableau 14. Oiseaux observés au sein du site d'étude en période de nidification	51
Tableau 15. Oiseaux observés au sein du site d'étude en périodes de migration et d'hivernage	52
Tableau 16. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des mammifères terrestres.....	56
Tableau 17. Mammifères terrestres observés lors des investigations de terrain	56
Tableau 18. Conditions météorologiques lors des inventaires des chiroptères	59
Tableau 19. Chiroptères détectés au sein du site d'étude	61
Tableau 20. Espèces végétales inventoriées au sein du site d'étude et ses abords lors des investigations de terrain	99
Tableau 21. Espèces aviaires observées sur le site d'étude ou à proximité immédiate lors des investigations de terrain	102

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation du site d'étude	10
Carte 2.	Délimitation du site d'étude	11
Carte 3.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors Natura 2000).....	16
Carte 4.	Réseau Natura 2000.....	18
Carte 5.	Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	20
Carte 6.	Continuités écologiques du SRADDET.....	22
Carte 7.	Habitats naturels et semi-naturels.....	26
Carte 8.	Espèces végétales patrimoniales	35
Carte 9.	Espèces végétales exotiques envahissantes	37
Carte 10.	Insectes patrimoniaux.....	43
Carte 11.	Amphibiens inventoriés	46
Carte 12.	Reptiles inventoriés	49
Carte 13.	Avifaune patrimoniale – Période de nidification	55
Carte 14.	Mammifères protégés.....	58
Carte 15.	Localisation des points d'enregistrement pour les chiroptères	60
Carte 16.	Chiroptères contactés en période de parturition	64
Carte 17.	Synthèse des enjeux écologiques	71
Carte 18.	Zones à dominante humide du SDAGE	74
Carte 19.	Géologie	76
Carte 20.	Localisation des sondages pédologiques	79

PREAMBULE

La Communauté de communes Somme Sud-ouest, en tant qu'aménageur de la ZAC du Bosquel (80), a confié à Auddicé Environnement la réalisation du volet « milieu naturel » de l'évaluation environnementale du projet, comprenant l'état initial de la flore, des habitats et de la faune sur un cycle biologique complet.

La mission comporte également une étude de caractérisation de zone humide.

La présente étude faune-flore comprend :

- La présentation de l'état initial, avec :
 - Une phase de recherches et analyses bibliographiques,
 - Une phase d'investigations de terrain sur la période mars 2025 / octobre 2025,
 - Une phase de traitement des résultats de terrain, de rédaction et de synthèse des enjeux.
- Une synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques.

Ce document constitue le rapport final de l'étude. Il présente le contexte écologique, l'analyse des données bibliographique, les résultats des investigations de terrain, la hiérarchisation des enjeux écologiques ainsi que l'étude de caractérisation de zone humide.

Les prospections réalisées dans le cadre de l'état initial de la zone d'étude sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Taxon étudié	Période/Session	Dates	T°	Nébulosité	Précipitations	Vent
Zone humide (Pédologie)	-	25/03/2025	Sans objet			
Flore-habitats	Session 1/2	03/06/2025	Sans objet			
	Session 2/2	09/07/2025	Sans objet			
Insectes/Mammifères terrestres	Session 1/3	26/06/2025	17°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Session 2/3	18/07/2025	25°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Session 3/3	28/08/2025	21°C	Légèrement couvert	Absence de précipitation	Nul
Amphibiens	Nocturne	09/04/2025	11°C	Dégagé	Absence de précipitation	Faible
Reptiles	Session 1/2	26/06/2025	17°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Session 2/2	28/08/2025	21°C	Légèrement couvert	Absence de précipitation	Nul
Oiseaux	Hivernants	20/02/2025	7°C	Dégagé	Absence de précipitation	Faible
	Migrateurs prénuptiaux	09/04/2025	9°C	Dégagé	Absence de précipitation	Faible
	Nicheurs précoces	15/05/2025	12°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Nicheurs tardifs	26/06/2025	17°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Migrateurs postnuptiaux	07/10/2025	14°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
Chiroptères	Recherche de gîtes	26/06/2025	17°C	Dégagé	Absence de précipitation	Nul
	Enregistrement Parturition	15-18/07/2025	12 à 16°C (la nuit)	Dégagé à faiblement couvert	Absence de précipitation	Faible à modéré

Tableau 1. Synthèse des prospections réalisées

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation du site d'étude

Le site d'étude, d'une superficie totale d'environ 46 hectares, est localisé sur la commune de Bosquel, dans le département de la Somme (80). Il est localisé dans un contexte agricole dominé par les openfields à une quinzaine de kilomètres au Sud d'Amiens et est constitué de parcelles agricoles.

Cependant, il est à noter qu'une zone naturelle d'intérêt jouxte la zone d'étude au Nord : le Larris de la vallée Méquignon à Essertaux.

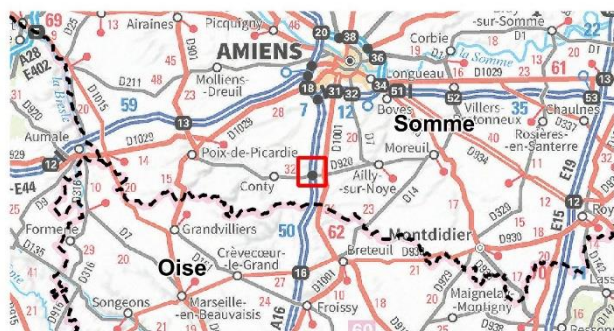
Carte 1 - Localisation du site d'étude – p.10

Carte 2 - Délimitation du site d'étude – p.11

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Localisation du site d'étude



Aire d'étude

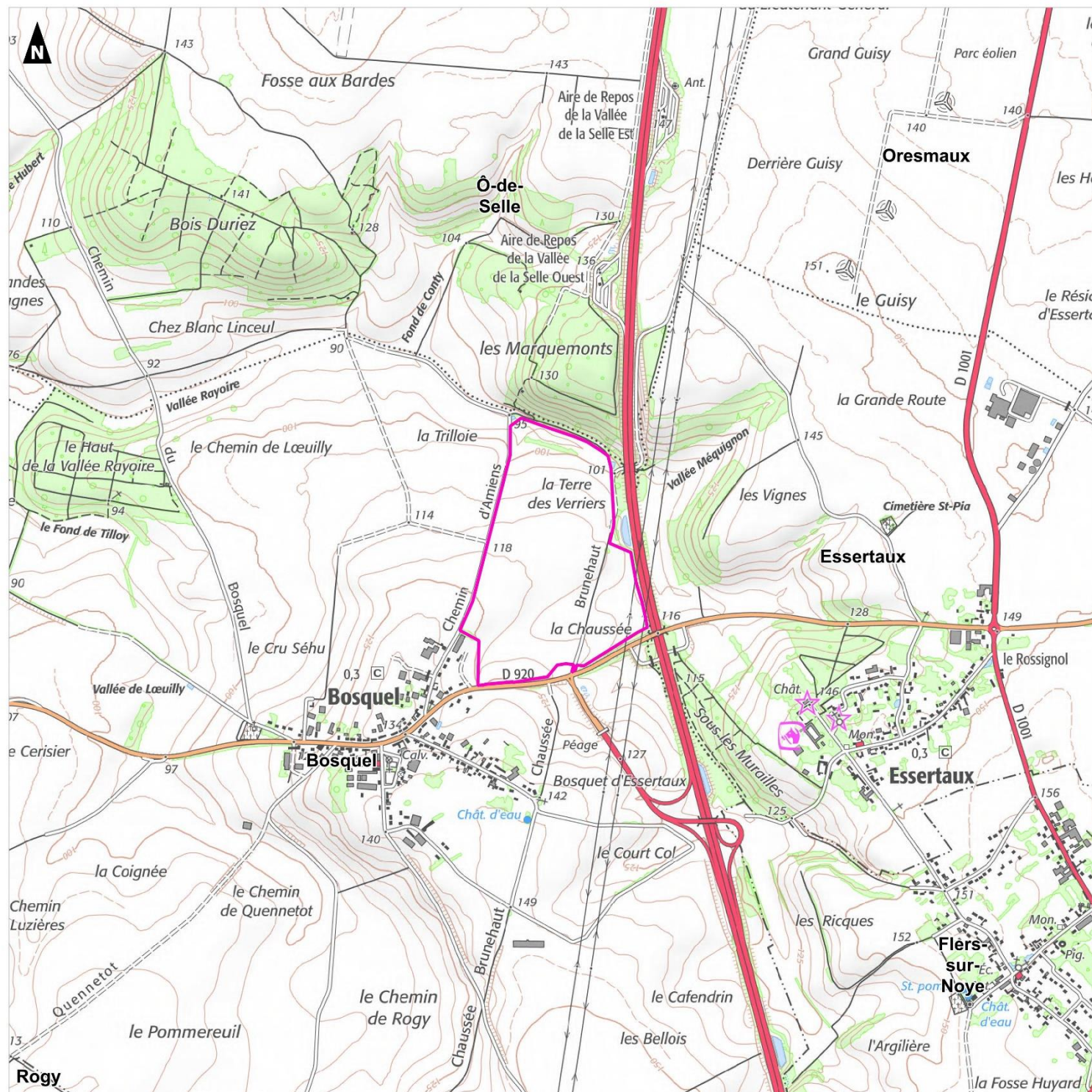
 Zone d'étude

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale

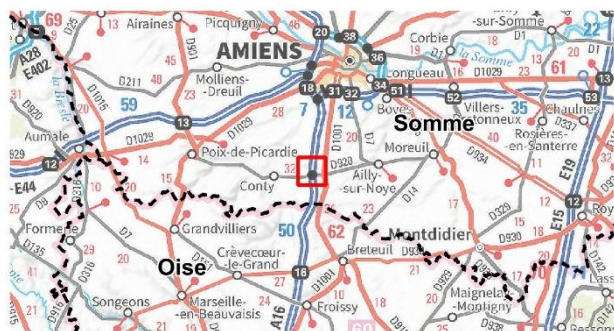
0 0,5 1 Km



ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Délimitation du site d'étude



Aire d'étude

 Zone d'étude

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale

0 0,5 1 Km



CHAPITRE 2. CONTEXTE ECOLOGIQUE

2.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

2.1.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) site du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès de la DREAL Hauts-de-France.

Carte 3 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors Natura 2000) – p.16

2.1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu aux alentours du site d'étude (entre 1000 et 5000m)

Six zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) sont recensées dans un rayon entre 1 et 5 km autour du site d'étude¹. Il s'agit de 4 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, de 1 ZNIEFF de type II ainsi que d'1 site du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

Type de zone	Code	Intitulé	Distance par rapport au site d'étude (en km)
ZNIEFF I	220320013	Réseau de coteaux crayeux de Vers-sur-Selle à Saint-Saulieu	3,1
ZNIEFF I	220005002	Bois de Berny, des Lozières, des Varinois et du Domont	3,1
ZNIEFF I	220013606	Larris du fond de l'Hortoy à Gouy-les-Groseillers	4,6
ZNIEFF I	220220028	Rivière Celle en amont de Conty	4,7
ZNIEFF II	220220001	Haute vallée de la Celle en amont de Conty	4,4
CEN	FR4506141	Bois de Berny	4,5

Tableau 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) aux alentours du site d'étude

¹ Périmètre, déterminé à dire d'expert, le plus pertinent pour prendre en compte les zones naturelles d'intérêt reconnu à proximité

2.1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu concernées par le site d'étude ou situées à proximité immédiate (< 1000 m)

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est directement concernée par le site d'étude.

Cependant, une zone naturelle d'intérêt reconnu est située à proximité immédiate du site d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Larris de la vallée Méquignon à Essertaux ». Le secteur le plus proche jouxte le Nord du site d'étude.

Elle est présentée et décrite ci-après.

Type	Code	Intitulé	Surface	Distance par rapport à la zone d'étude (en m)
ZNIEFF I	220320029	Larris de la vallée Méquignon à Essertaux	21 ha	0

Tableau 3. Zones naturelles d'intérêt reconnu concernées par le projet ou situées à proximité immédiate

■ ZNIEFF de type I – Larris de la vallée Méquignon à Essertaux

La zone intègre un coteau relativement boisé soit par la plantation de résineux (partie ouest essentiellement), soit par la plantation de feuillus (partie est essentiellement), soit, enfin, par la recolonisation spontanée par les fourrés arbustifs.

De part et d'autre de l'autoroute A16, subsistent des vestiges de larris : à l'ouest du passage de la ligne à haute tension, le long de l'autoroute, dans la partie est, et en contrebas du versant exposé au sud, dans la partie ouest. On y observe des fragments de pelouses rases, progressivement envahis par les ourlets calcicoles et par les fourrés arbustifs.

La présence de genévriers (très rares sur le site) témoigne de l'existence ancienne d'un pâturage ovin. En effet, cet arbuste, protégé par ses aiguilles, n'était pas brouté par les moutons.

La création de l'autoroute à un niveau topographique inférieur à celui du larris a permis l'apparition d'un talus à pente relativement forte exposé à l'ouest. Sur ce talus, des végétations de *Avenula pratensis-Festucetum lemanii* se développent. Des végétations pionnières à Lichens du genre *Peltigera* ont également été observées.

En ce qui concerne la faune, l'Argus bleu nacré, espèce des pelouses à *Hippocrepis*, est présent sur le talus bordant l'autoroute à l'est et sur les parties de pelouses résiduelles situées juste à l'ouest de l'autoroute. Le Fluoré a aussi été contacté sur ces deux parties du site.

C'est aussi sur les pelouses résiduelles localisées à l'ouest de l'autoroute qu'a été observé l'Argus bleu céleste, espèce qui apprécie également les pelouses écorchées à *Hippocrepis*.

Chez les lépidoptères hétérocères, plusieurs espèces remarquables ont également été inventoriées sur le site : le Bombyx laineux (chenilles trouvées sur prunellier, sur le talus bordant l'est de l'autoroute), la Phalène ornée (espèce typique des friches et pelouses sèches) et la Zygène du lotier (espèce appréciant les pelouses sèches et dont la chenille se nourrit de diverses fabacées).

Le site abrite également deux espèces d'orthoptères déterminantes : le Conocéphale gracieux, espèce typique des pelouses calcicoles thermophile et le Criquet vert-échine, espèces des milieux herbacés.

Chez les vertébrés, trois espèces déterminantes ont été recensées : la Bondrée apivore (espèce possiblement nicheuse dans le bois situé à l'ouest de l'autoroute, mais sans qu'aucun indice de nidification n'ait pu être observé), le Pic noir (nicheur probable sur ce même secteur) et le Muscardin (dont la présence est attestée par des restes de noisettes consommées retrouvés en lisière à l'ouest du site).

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Zones naturelles d'intérêt reconnu
(hors Natura 2000)

Aire d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

 Limite départementale

Zones d'inventaires

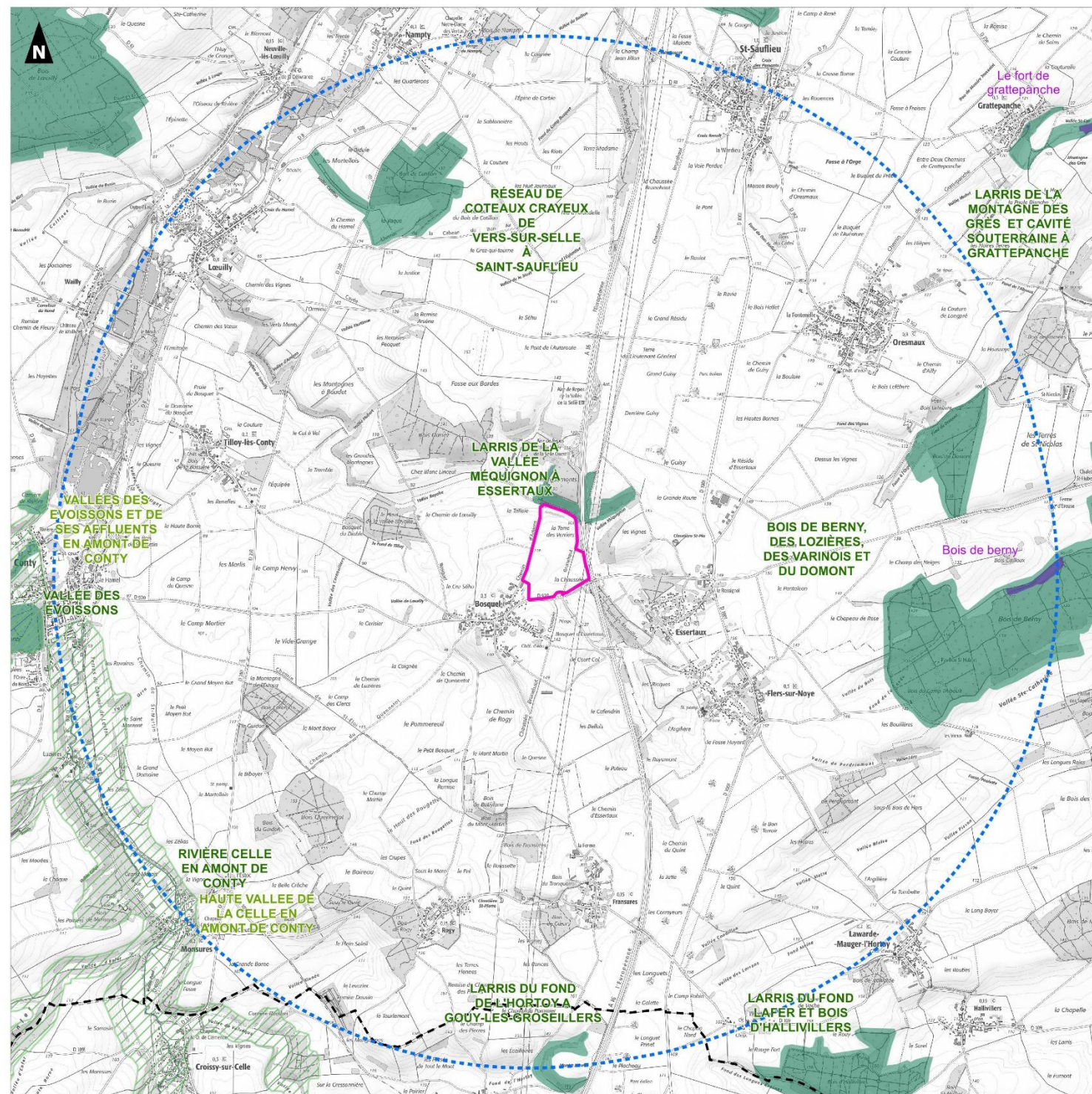
 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

Zones réglementaires

 Site géré ou acquis par les Conservatoires des Espaces Naturels

0 2 4 Km



2.2 Réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » instaure la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Aucun site Natura 2000 n'est directement concerné par le site d'étude.

Cependant, cinq sites Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 km (périmètre demandé par les services instructeurs) autour du site d'étude. Ils figurent dans le tableau suivant :

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport au site d'étude (en km)
ZSC	Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	9,4
ZPS	Etangs et marais du bassin de la Somme	13,7
ZSC	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	14,2
ZSC	Tourbières et marais de l'Avre	15
ZSC	Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie	16,6

Tableau 4. Sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour du site d'étude

Carte 4 - Réseau Natura 2000 – p.18

Le site d'étude est situé à distance des sites Natura 2000 (9,4 km au plus proche) et est essentiellement occupé par des champs cultivés. Le site d'étude n'est pas concerné ou en relation avec des sites Natura 2000.

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Réseau Natura 2000

Aire d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 20 km

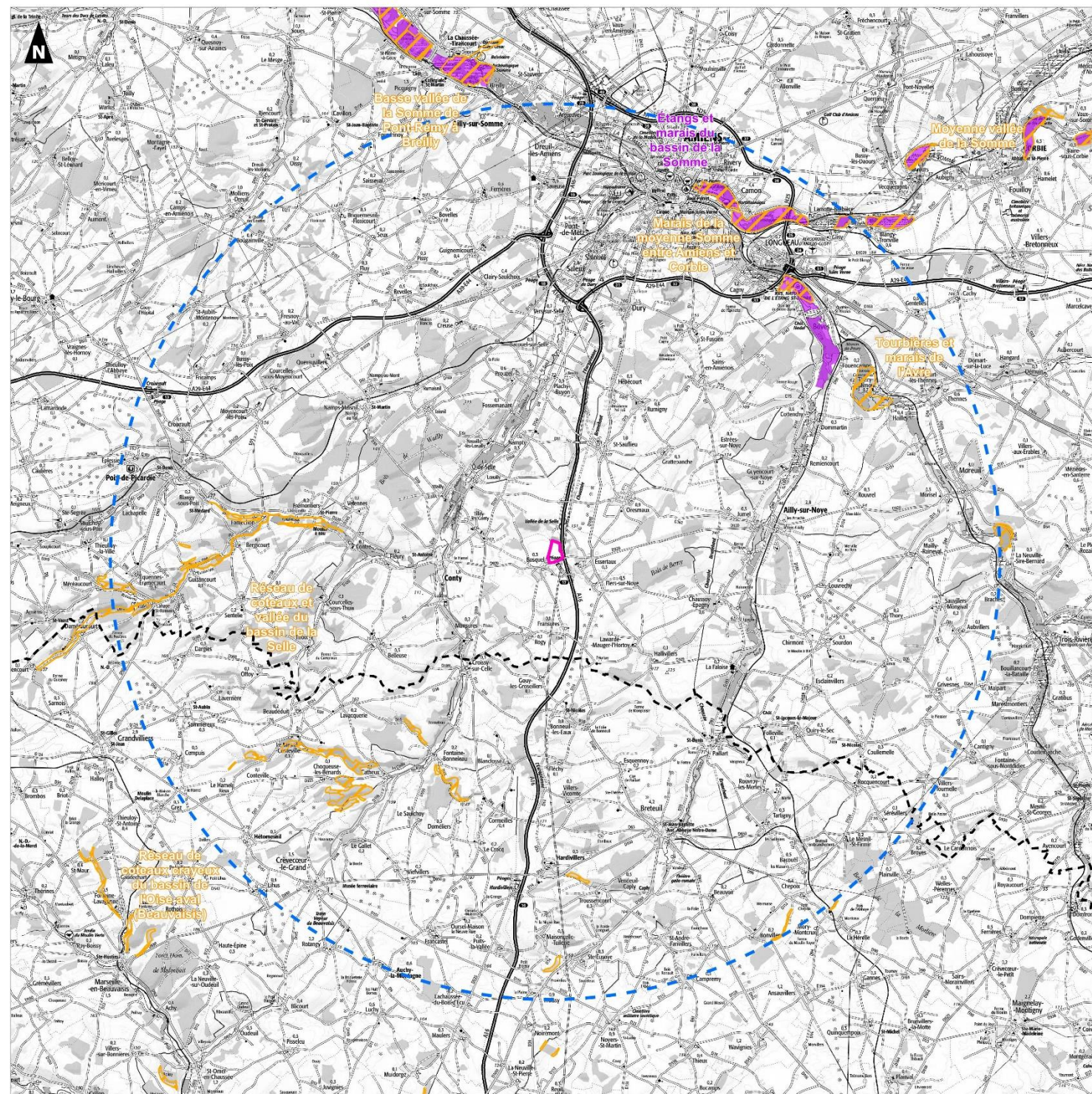
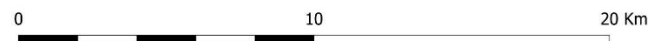
Limites administratives

 Limite départementale

Sites Natura 2000

 Zone Spéciale de Conservation

 Zone de Protection Spéciale



2.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle II », a émis un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Parmi celles-ci figure l'élaboration, dans chaque région, d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), conjointement par l'État et le Conseil Régional.

Le SRCE se présente comme un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il se compose principalement de trois types d'éléments :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvage,
- **Les espaces naturels relais** : espaces accueillant une biodiversité plus ordinaire mais jouant un rôle dans le fonctionnement écologique global,
- **Les corridors biologiques** : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Des espaces à renaturer, correspondant aux secteurs sur lesquels des actions ciblées de restauration de la biodiversité sont nécessaires, sont également identifiés.

Le SRCE de Picardie n'ayant jamais été approuvé, il n'a pas de portée réglementaire, toutefois il renseigne sur le fonctionnement écologique du territoire. Il est présenté ici à ce titre.

Le site d'étude n'est pas directement concerné par des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques. Néanmoins, il jouxte la ZNIEFF de type I « Larris de la vallée Méquignon à Essertaux » au Nord qui constitue un réservoir de biodiversité.

Carte 5 - Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – p.20

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Aire d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

 Limite départementale

Corridors

 Corridors des milieux ouverts calcicoles

 Corridors arborées

 Herbacés alluviaux cours d'eau

 Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

Corridors valléens multitramés

 Valléen multitrame

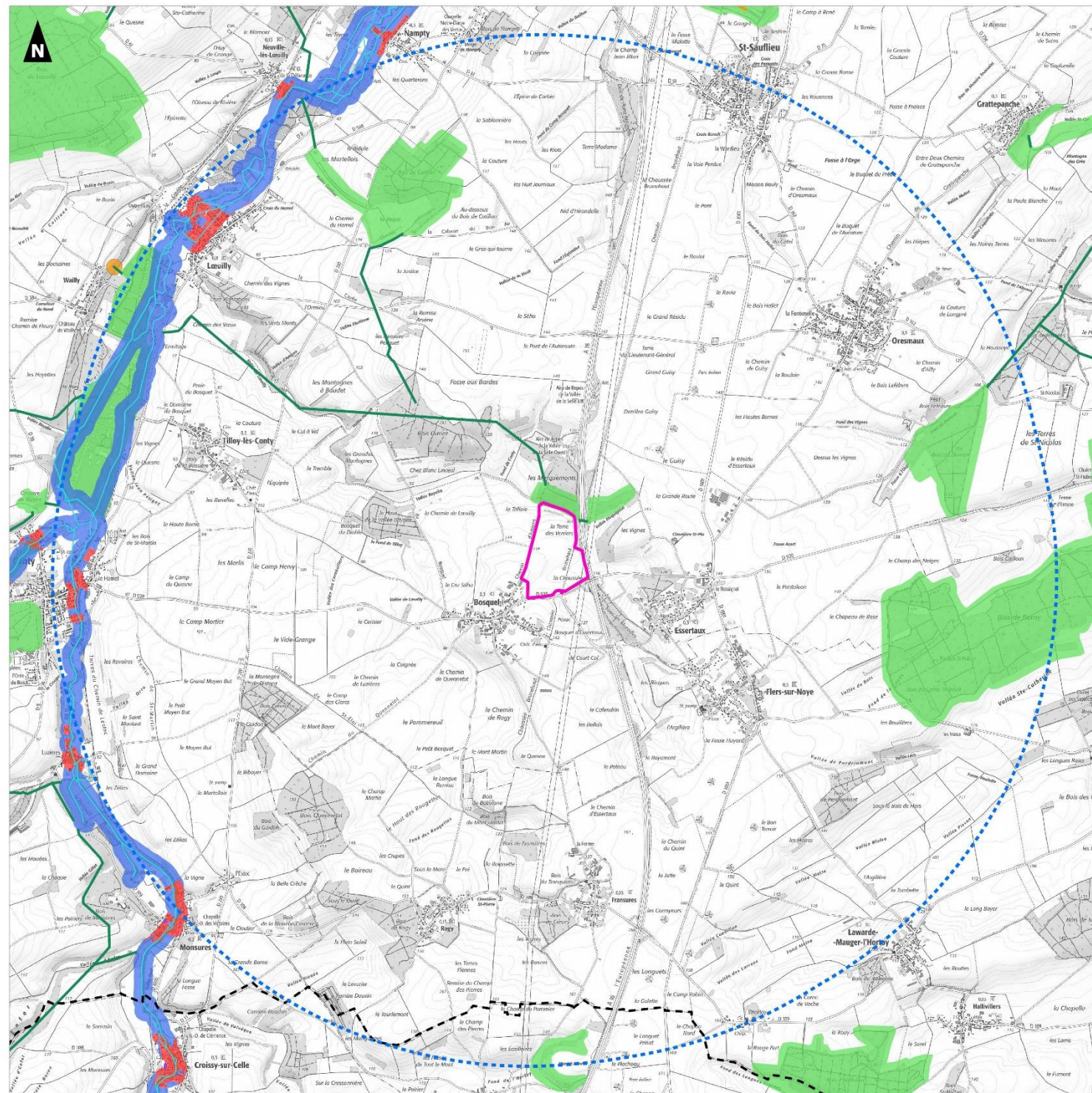
 Valléen multitrame en contexte urbain

Réservoirs

 Réservoirs de biodiversité chiroptérologique

 Réservoirs de biodiversité

0 2 4 Km



2.4 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le projet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020. Il s'agit d'un document stratégique intégrateur et à caractère prescriptif, qui répond selon la loi NOTRe à deux enjeux de simplification :

- La clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire,
- La rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels.

Les objectifs du SRADDET sont de synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants pour donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Il comprend 5 dimensions thématiques, dont une dimension « biodiversité » en intégrant le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Les annexes du SRADDET intègrent un diagnostic du territoire, la présentation des continuités écologiques, un plan d'action et un atlas cartographique au 1/100 000.

Les composantes de la carte des continuités écologiques sont de quatre types :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages avec, d'une part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame bleue » et, d'autre part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame verte »,
- **Les corridors écologiques** : correspondant à des « fonctionnalités écologiques », c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre 2 réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. Ces corridors sont classés en plusieurs catégories : boisés, humides, littoraux, ouverts, multitrames et fluviaux,
- **Les zones à enjeux** : correspondant aux zones à enjeux d'identification de corridors bocagers, de corridors boisés, ou de chemins ruraux et éléments de paysage supports de corridors potentiels.

Les obstacles à la continuité écologique (urbanisation, routes de type autoroutiers, liaisons routières principales, LGV et autres liaisons ferroviaires, obstacles à l'écoulement...) sont également mis en évidence.

Le site d'étude n'est pas concerné par des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques identifiés dans le SRADDET. Il est à noter qu'il jouxte l'A16, à l'Est, qui est un obstacle à la continuité écologique.

Carte 6 - Continuités écologiques du SRADDET – p.22

Les Continuités Ecologiques Régionales en Hauts-de-France

A1	A2	A3					
B1	B2	B3	B4	B5			
C1	C2	C3	C4	C5	C6		
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	
E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	
F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	
G1	G2	G3	G4	G5	G6		
H1	H2	H3	H4	H5	H6		
	I1	I2	I3	I4			

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue (cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sdage)
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

- Corridors boisés
- Corridors humides
- Corridors littoraux
- Corridors ouverts
- Corridors multitraces
- Corridors fluviaux

Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Zones à enjeux

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

OBSTACLES A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)
- Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour
- Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER
- Obstacles majeurs à l'écoulement

ELEMENTS DE CONTEXTE

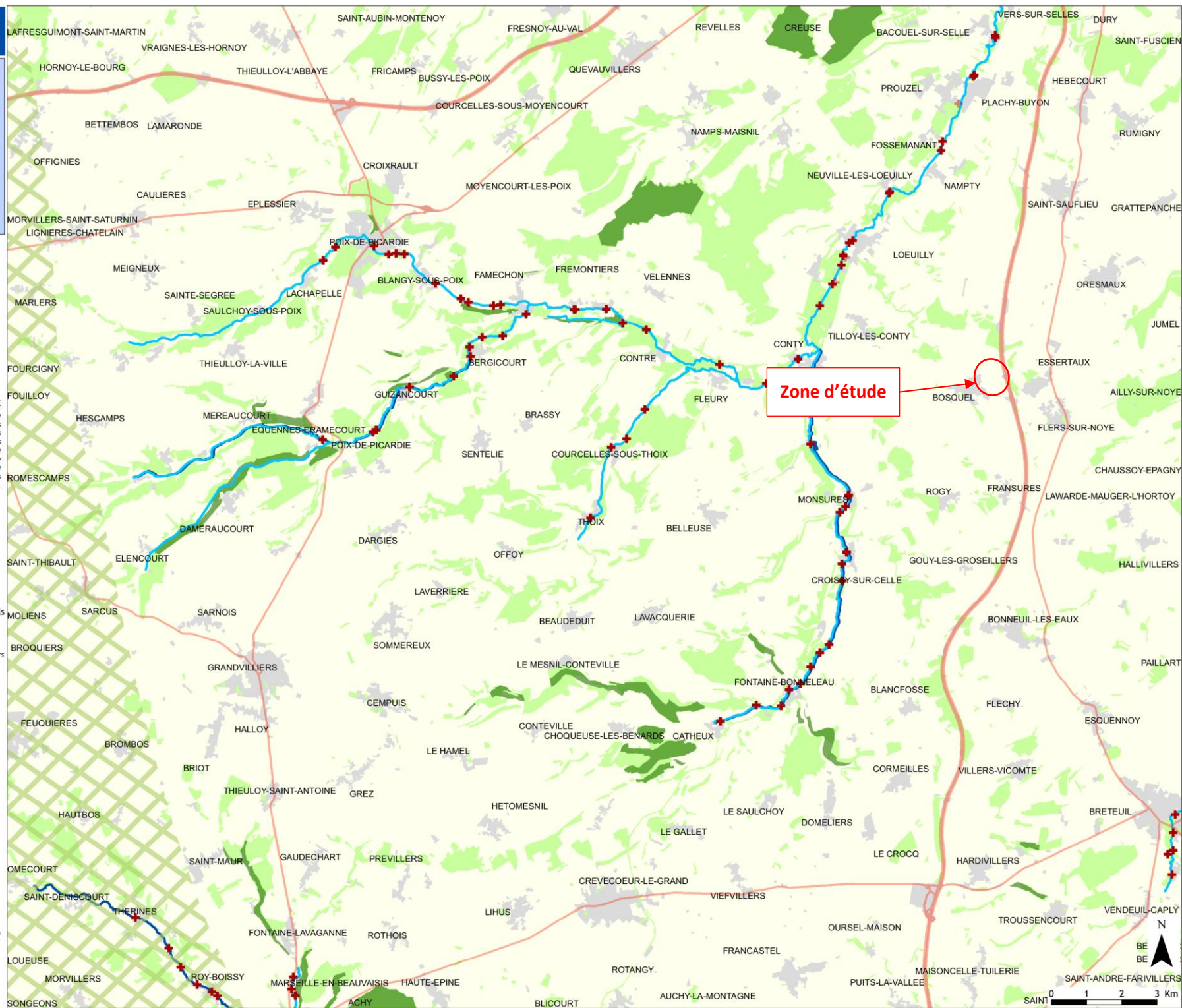
Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : cette carte a été réalisée au 1/100 000 au format A3, sa lisibilité est optimale à ce format et n'est pas assurée pour les formats intermédiaires (A4, etc.)



Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aeap, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-30 décembre 2018.



CHAPITRE 3. ETAT INITIAL FAUNE – FLORE - HABITATS

3.1 Habitats naturels et flore

3.1.1 Données bibliographiques

La base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul a été consultée pour la commune concernée par le site d'étude à savoir Bosquel.

Les données relatives aux espèces protégées et/ou menacées observées depuis 2010 sont récapitulées ci-dessous :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HdF	Menacé HdF	Protection	Date de dernière observation
<i>Ajuga chamaepitys subsp. chamaepitys</i>	Bugle petit-pin	R	NT	-	2021
<i>Buglossoides arvensis subsp. arvensis</i>	Grémil des champs	R	NT	-	2019
<i>Legousia hybrida</i>	Petite spéculaire	R	VU	-	2012
<i>Papaver hybridum</i>	Coquelicot hispide	R	NT	-	2012
<i>Scandix pecten-veneris subsp. pecten-veneris</i>	Scandix peigne-de-Vénus	R	NT	-	2019
<i>Valerianella dentata f. rimosa</i>	Mâche dentée (f.)	AR	NT	-	2012
<i>Valerianella dentata f. dentata</i>	Mâche dentée (f.)	RR	NT	-	2012

Tableau 5. Espèces végétales protégées et/ou menacées mentionnées par le CBNBL sur Bosquel depuis 2010

SOURCES :

Conservatoire botanique national de Bailleul, 2020 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.2. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2020 (date d'extraction : 24/12/2020).

LÉGENDE :

Protection : PR = Protection régionale selon l'arrêté du 18 août 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Picardie complétant la liste nationale ; PNI = Protection nationale selon l'article I de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Rareté HdF : D = disparu, E = exceptionnel, RR = très rare, R = rare, AR = assez rare.

Liste Rouge HdF : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, DD = insuffisamment documenté, NAa : non applicable car taxon naturalisé.

3.1.2 Méthodologie

Les inventaires floristiques ont été réalisés au cours de 2 sessions d'investigations sur le terrain, menées les 03 juin et 09 juillet 2025.

Au niveau de chaque milieu naturel repéré sur le terrain, les espèces végétales ont été identifiées afin de caractériser l'habitat et de le rapporter à la nomenclature Corine Biotope. Chaque habitat observé a fait l'objet d'une localisation précise sur une carte à échelle appropriée et les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares ...) de ces milieux ont également été recherchées.

Les espèces exotiques envahissantes ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur présence potentielle au sein de la zone d'étude.

3.1.3 Résultats des investigations

■ Description des habitats en place

Le site d'étude se caractérise par une influence anthropique marquée. La grande culture et les habitats associés aux agrosystèmes (bords de routes, chemins agricoles) dominant.

Carte 7 - Habitats naturels et semi-naturels – p.26

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Habitats naturels et semi-naturels

Aire d'étude

 Zone d'étude

Habitats (code Corine Biotopes)

 Haie arbustive (CB 84.2)

 Haie haute (CB 84.2)

 Bande boisée (CB 84.1x84.2)

 Bosquet (CB 84.3)

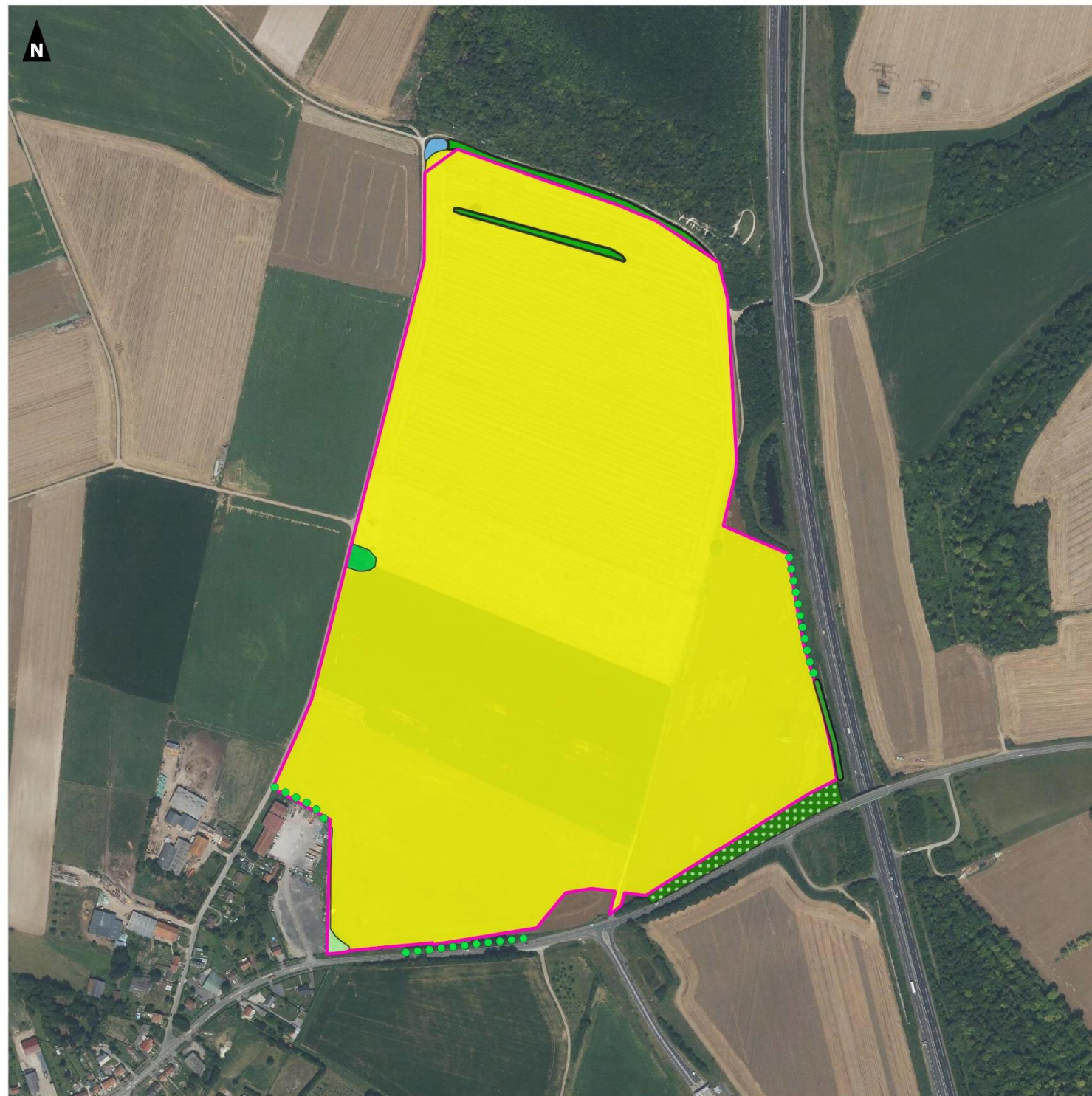
 Champs cultivés et accotements (CB 82.1)

 Friche herbacée (CB 87.1)

 Haie haute (CB 84.2)

 Mare (CB 22.12)

0 250 500 m



- **Champs cultivés et accotements**

Code Corine biotope : 82.1 (« Champ d'un seul tenant intensément cultivé »)

Code Natura 2000 : /

Des champs cultivés occupent la quasi-totalité du site d'étude. La végétation spontanée y est très pauvre voire inexistante. Toutefois, on rencontre encore quelques espèces adventices communes, voire rudérales, telles que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) ou le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*).



Vues sur les champs cultivés du site d'étude

A ces champs cultivés sont associés d'autres biotopes présentant un cortège floristique différent : les accotements non-cultivés et bords de route/chemins.

Les accotements non cultivés s'enrichissent d'une flore plus diversifiée mais néanmoins banalisée. On y relève à la fois des espèces communes des friches herbacées, des adventices des cultures et des espèces prairiales : Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Brome stérile (*Anisantha sterilis*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), Plantain à feuilles lancéolées (*Plantago lanceolata*), Silène à larges feuilles (*Silene latifolia*), ... Quelques essences arborées/arbustives s'y observent très ponctuellement comme le Noyer commun (*Juglans regia*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

- **Bosquet**

Code Corine biotope : 84.3 (« Petit bois, bosquets »)

Code Natura 2000 : /

Un petit bosquet est à l'extrémité ouest du site d'étude.

La strate arborée est dominée par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) accompagnés ponctuellement de quelques autres essences comme le Noyer commun (*Juglans regia*) ou le Saule blanc (*Salix alba*).

La strate arbustive est dominée par le Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) et le Prunellier commun (*Prunus spinosa*) accompagnés de diverses essences : Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Saule marsault (*Salix caprea*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Saule cendré (*Salix cinerea*).

La strate herbacée est quant à elle dominée par des espèces nitrophiles et/ou caractéristiques des milieux ombragés comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Lampsane commune (*Lapsana communis*), la Laitue scariole (*Lactuca serriola*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*)...



Vue sur le bosquet du site d'étude

- **Mare**

Code Corine biotope : 22.12 (« Eaux mésotrophes »)

Code Natura 2000 : /

Une mare est présente en bordure nord-ouest du site d'étude (hors site d'étude).

Les berges de cette mare sont largement colonisées par les Ronces (*Rubus sp.*) accompagnés de quelques graminées et/ou des espèces nitrophiles : l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).

Quelques essences arbustives/arborées s'y développent également comme le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Aucune végétation herbacée hygrophile et ou aquatique n'y a été observée.



Vues sur la mare en bordure nord-ouest du site d'étude

- **Haies arbustives**

Code Corine biotope : 84.2 (« Bordures de haies »)

Code Natura 2000 : /

Ces haies sont largement dominées par le Prunellier commun (*Prunus spinosa*) accompagné de quelques Sureau noirs (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Ronce à feuille d'Orme (*Rubus ulmifolius*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Saule marsault (*Salix caprea*), Noyer commun (*Juglans regia*) et Orme champêtre (*Ulmus minor*). Quelques Robinier faux-acacia (*Robinia pseudocacia*) sont présents au sein de la haie arbustive longeant la limite sud du site d'étude.

Les bordures de haie sont dominées par des espèces rudérales et nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la Grande chélidoine (*Chelidonium majus*), le Gêranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*) ou la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*).



Vue sur la haie arbustive au sud-ouest du site d'étude



Vue sur la haie arbustive longeant la limite sud du site d'étude

• Haies hautes

Code Corine biotope : 84.2 (« Bordures de haies »)

Code Natura 2000 : /

Plusieurs haies hautes sont présentes au sein du site d'étude et en bordure.

La strate arborée lorsqu'elle est présente est composée de Noyer commun (*Juglans regia*).

La strate arbustive est plus ou moins diversifiée selon les haies avec généralement une dominance du Prunellier (*Prunus spinosa*) et/ou du Sureau noir (*Sambucus nigra*), accompagné de diverses essences telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*)...

La strate herbacée, peu diversifiée se compose de quelques espèces nitrophiles à sciaphiles et/ou mésophile : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Inule conyze (*Inula conyza*), Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), Benoîte commune (*Geum urbanum*) ...



Vue sur la haie haute en bordure nord du site d'étude



Vue sur la haie haute sur un talus au nord du site d'étude

• Bande boisée

Code Corine biotope : 84.1 (« Alignement d'arbres ») x 84.2 (« Bordures de haies »)

Code Natura 2000 : /

Une bande boisée longe la limite sud-est du site d'étude (hors site d'étude).

La strate arborée se compose essentiellement de Frêne élevé en alignement (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive plus diversifiée se compose quant à elle de Prunellier commun (*Prunus spinosa*), d'Erable champêtre (*Acer campestre*), de Saule marsault (*Salix caprea*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de Viorne manceienne (*Viburnum lantana*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*) et de Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*).

La strate herbacée, peu diversifiée se compose de quelques espèces nitrophiles à sciaphiles : Lierre grimpant (*Hedera helix*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gêranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*)...



Vue sur la bande boisée qui longe la limite sud-est du site d'étude

- **Friche herbacée**

Code Corine biotope : 87.1 (« Terrains en friche »)

Code Natura 2000 : /

Une friche herbacée se développant sur un talus est présente en bordure sud-ouest du site d'étude.

Elle est dominée par des graminées ou des espèces plus rudérales et/ou nitrophiles colonisant les espaces remaniés / remblayés : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Tussilage (*Tussilago farfara*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Panais commun (*Pastinaca sativa*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*)...

Quelques essences arbustives s'y observent ponctuellement comme le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).



Vue sur la friche herbacée se développant sur un talus en bordure sud-ouest du site d'étude

■ Résultats des inventaires floristiques

Un total de 104 espèces végétales a été identifié sur le site d'étude et ses abords. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en Annexe 1.

3.1.4 Evaluation des enjeux floristiques

■ Habitats

L'évaluation patrimoniale des habitats naturels est présentée ci-dessous :

TYPE D'HABITAT	CORINE BIOTOPE	CODE N2000	ENJEU	COMMENTAIRE
Champs cultivés et accotements	82.1	/	TRES FAIBLE	/
Mare	22.12	/	FAIBLE	Absence de végétation hygrophile et/ou aquatique.
Bosquet	84.3	/	FAIBLE	/
Bande boisée	84.1 x 84.2	/	FAIBLE	/
Friche herbacée	87.1	/	FAIBLE	Présence d'une espèce exotique envahissante (Renouée du Japon).
Haies arbustives	84.2	/	FAIBLE	Présence d'une espèces exotique envahissante (Robinier faux-acacia).
Haies hautes	84.2	/	FAIBLE	Enjeu Faible pour la haie haute sur talus.
			MODERE	Enjeu modéré pour la haie haute qui présente localement deux espèces patrimoniales mais non menacée (l'Onopordon à feuilles d'acanthé et le Poirier sauvage)

■ Flore protégée ou patrimoniale

> Flore protégée

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée au sein du site d'étude.

> Flore patrimoniale

Deux espèces patrimoniales dans la région ont été inventoriées au sein du site d'étude :

- **L'Onopordon à feuilles d'acanthé (*Onopordum acanthium*), espèce qualifiée de « peu commune » et « non menacée ».**

Une station a été observée au pied de la haie haute qui longe la limite nord du site d'étude.

- **Le Poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *Pyraster*), espèce qualifiée de « très rare » mais dont la rareté estimée est à confirmer et « non menacée ».**

Plusieurs sujets ont été observés au sein de la haie haute qui longe la limite nord du site d'étude.



Onopordon à feuilles d'acanthé

Carte 8 - Espèces végétales patrimoniales – p.35

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Espèces végétales patrimoniales

Aire d'étude

 Zone d'étude

Espèces patrimoniales

-  Onoporde acanthe (*Onopordum acanthium*)
-  Poirier sauvage (*Pyrus communis subsp. pyraster*)

0 250 500 m



■ Flore exotique envahissante

Deux espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées au sein du site d'étude :

- **La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*),** EEE avérée.

Trois stations ont été observées au sein de la friche herbacée qui se développe sur un talus en limite sud-ouest du site d'étude.

- **Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*),** EEE avérée.

L'espèce a été observée au sein de la haie arbustive qui longe la limite sud du site d'étude.



Vues sur les stations de Renouée du Japon au sein de la friche herbacée en limite sud-ouest du site d'étude



Vue sur l'alignement de Robinier faux-acacia au sein de la haie arbustive qui longe la limite sud du site d'étude

Carte 9 - Espèces végétales exotiques envahissantes – p.37

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Espèces végétales exotiques envahissantes

Aire d'étude

 Zone d'étude

Espèces exotiques envahissantes

-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

0 250 500 m



3.2 Faune

3.2.1 Données bibliographiques

La base de données de Picardie Nature (ClicNat) a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Bosquel.

Les espèces patrimoniales ou protégées mentionnées sur cette commune depuis 2010 sont répertoriées dans le tableau suivant :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Patrimonialité
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	X	X
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	X	-
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	X	-
Lépidoptères rhopalocères	<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	-	X
	<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent	-	X
	<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	X
	<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	-	X
Orthoptères	Absence de données pour ce groupe			
Odonates	Absence de données pour ce groupe			
Mammifères terrestres	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	X	-
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	X	-
Chiroptères	Absence de données pour ce groupe			
Oiseaux*	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	X
	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	X	X
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	X
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X	X
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	X	X
	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	-	X
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X	X
	<i>Tyto alba</i>	Corbeau freux	X	X
	<i>Corvus frugilegus</i>	Coucou gris	-	X
	<i>Cuculus canorus</i>	Effraie des clochers	X	X
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X	X
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	X	X
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	X	X
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	X	X
	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	X	X
	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	X	X
	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	X	X
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	X	X
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X	X
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	X
	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	-	X
	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	-	X
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	X
	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X	X
	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	X
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	X	X

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Patrimonialité
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X	X
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	X	X
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	X	X
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	X
	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X	X
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	X

Tableau 6. Faune protégée et/ou patrimoniale mentionnée par ClicNat depuis 2010 sur Bosquel

*La quasi-totalité des oiseaux étant protégés, seules les espèces patrimoniales ont été prises en compte dans les données bibliographiques.

3.2.2 Insectes

3.2.2.1 Méthodologie

Les inventaires entomologiques ont été réalisés lors de trois sessions menées les 26 juin et 18 juillet et 28 août 2025.

L'identification des spécimens a été faite à vue et par capture temporaire des spécimens ayant des critères d'identification plus complexes.

Trois groupes ont été étudiés : les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates (libellules, demoiselles...) et les Orthoptères (criquet, sauterelle...).

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Groupe inventorié	Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
Insectes	26/06/2025	T° de 17°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	18/07/2025	T° de 25°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	28/08/2025	T° de 21°C. Ciel légèrement couvert. Absence de précipitation. Vent nul.

Tableau 7. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des insectes

3.2.2.2 Espèces inventoriées

Les investigations de terrain ont mis en évidence, la présence de 22 espèces d'insectes parmi les 3 groupes étudiés : 16 espèces de lépidoptères rhopalocères, 1 espèce d'odonates et 5 espèces d'orthoptères. Ces espèces figurent avec leurs statuts dans le tableau suivant :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LR Pic.	LR HdF	LR Dom. Biogéo.	LRN	ZNIEFF	Rar.
Lépidoptères rhopalocères									
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	-	-	LC	-	LC	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	-	-	-	NT	-	LC	Oui	AR
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun				LC		LC	-	AC
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré				NT		LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	-	LC	-	LC	-	TC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	-	-	LC	-	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	-	LC	-	LC	-	TC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	-	-	-	LC	-	LC	-	TC
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	-	LC	-	LC	-	C
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	-	LC	-	LC	-	TC
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	-	-	-	LC	-	LC	-	C
Odonates									
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	-	LC	-	-	LC	-	C
Orthoptères									
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	LC	-	4	4	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LR Pic.	LR HdF	LR Dom. Biogéo.	LRN	ZNIEFF	Rar.
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	-	LC	-	4	4	-	-
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	LC	-	4	4	-	-
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	-	LC	-	4	4	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	LC	-	4	4	-	TC

Tableau 8. Insectes observés lors des investigations de terrain

LÉGENDE :

PN : Protection nationale : PII : Article II :

La destruction ou l'enlèvement d'œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle sont interdits

La destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos sont interdits

La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale sont interdits

DHFF : Directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore", modifiée par la directive 97/62/CE :

Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Liste Rouge Régionale (Picardie Nature, 2016) / Liste Rouge Hauts-de-France (LRHdF – Picardie Nature, GON, 2024) / Liste Rouge Nationale (LRN – UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) : NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, LC = préoccupation mineure, RE = éteint au niveau considéré (régional/national)

/ priorité 3 : menacé, à surveiller, priorité 4 : non menacé en l'état actuel des connaissances.

Dét. ZNIEFF Picardie (HAUBREUX, MÉZIÈRE, DHELLEMMES & QUEVILLART, 2017) : Oui = déterminante de ZNIEFF en Picardie.

Rareté régionale (CFR, 2018) : TR = très rare, R = rare, AR = assez rare, PC = peu commun.

SOURCES :

Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Odonates.

Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Orthoptères.

Picardie Nature et GON (Coord.), 2024. Listes rouges régionales de la faune menacée des Hauts-de-France. Rhopalocères et Zygènes.

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3.2.2.3 Fonctionnalités écologiques du secteur d'étude

Le secteur d'étude présente une diversité moyenne pour les groupes entomologiques étudiés.

Concernant les lépidoptères rhopalocères et les orthoptères, les différentes espèces ont été observées au niveau des lisières des habitats arbustifs/boisés ainsi que sur les accotements non cultivés qui sont favorables à l'accueil d'une certaine diversité de ce groupe.

Concernant les orthoptères, les différentes espèces ont été observées au niveau des accotements non cultivés et de la friche herbacée qui sont favorables à l'accueil d'une certaine diversité de ce groupe.

Concernant les odonates, une espèce a été observée. Sa reproduction est possible au niveau de la mare présente en bordure nord-ouest du site d'étude (hors site d'étude). Les accotements non cultivés, les habitats de friches et les lisières des habitats arbustifs/boisés représentent des habitats de repos, de chasse et de maturation pour ce groupe.

3.2.2.4 Evaluation patrimoniale

Parmi les 22 espèces observées, 2 espèces de Lépidoptères rhopalocères figurent sur la liste rouge des Hauts-de-France :

- Le **Fluoré** (*Colias alfacariensis*)

Cette espèce n'est pas menacée au niveau national mais est considérée comme « assez rare » et « quasi-menacée » dans les Hauts-de-France. Elle est thermophile, inféodée aux sols calcaires très ouverts et bien exposés (pelouses sèches, coteaux et anciennes carrières).

Ce papillon a été observé sur les bords de la mare située en bordure nord-ouest du site d'étude (hors site d'étude) ainsi qu'en bordure du Larris qui longent la limite nord du site d'étude (hors site d'étude).

- L'**Argus bleu-nacré** (*Lysandra coridon*)

Cette espèce n'est pas menacée au niveau national mais est considérée comme « quasi-menacée » dans les Hauts-de-France. Elle est thermophile, inféodée aux sols calcaires et affectionne les côtes sèches, les carrières désaffectées. Elle fréquente également les lisières et les friches buissonnantes.

Ce papillon a été observé en bordure du Larris qui longent la limite nord du site d'étude (hors site d'étude) et qui représente un milieu favorable à cette espèce.

Carte 10 - Insectes patrimoniaux – p.43

3.2.2.5 Espèces protégées

Aucune espèce protégée au niveau national (arrêté du 23 avril 2007) n'a été observée et aucune n'est inscrite aux annexes de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune–flore–habitats
et caractérisation de zone humide

Insectes patrimoniaux

Aire d'étude

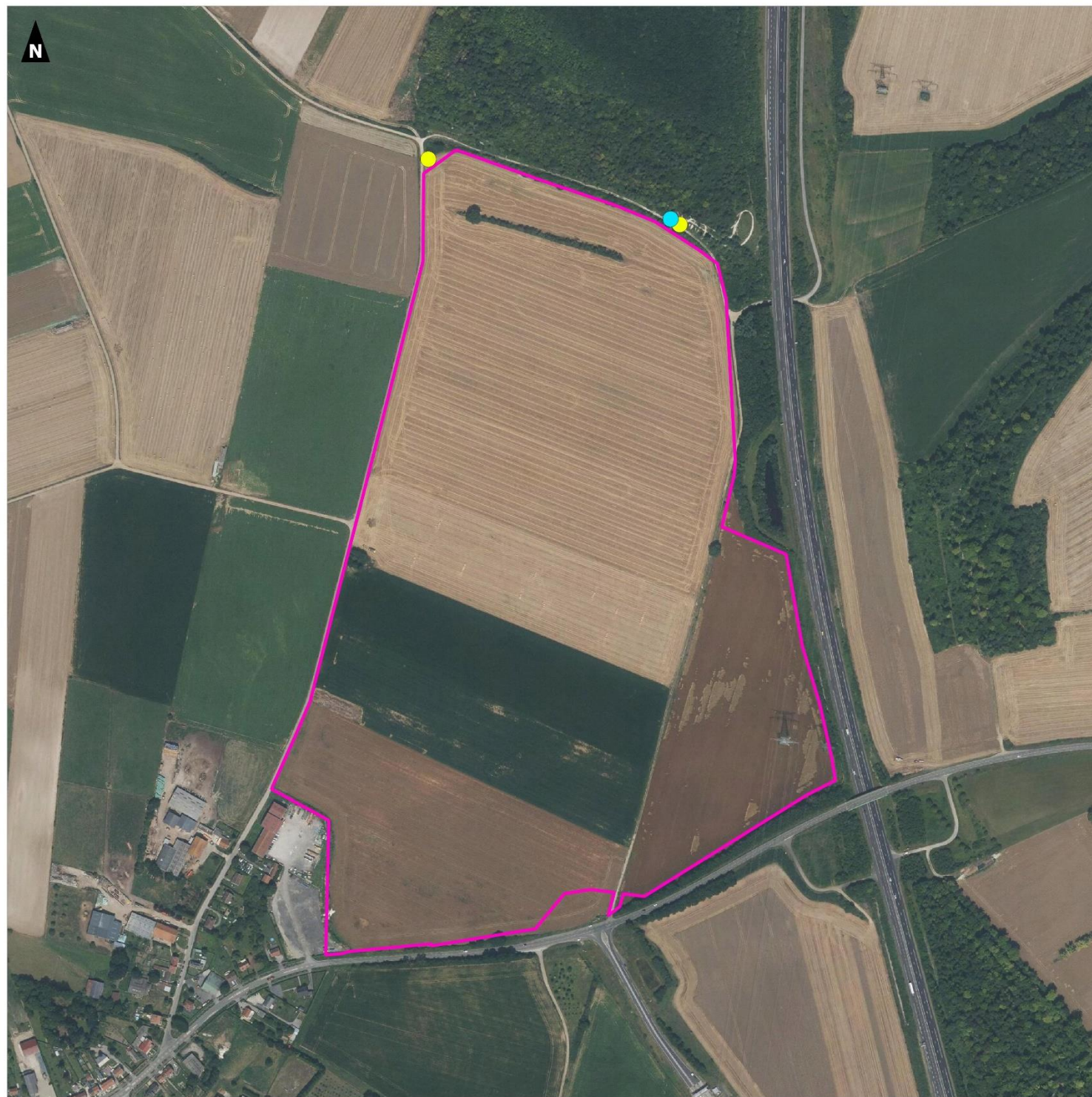
 Zone d'étude

Insectes patrimoniaux

 Azuré bleu-nacré

 Fluoré

0 250 500 m



3.2.3 Amphibiens

3.2.3.1 Méthodologie

Les inventaires amphibiens ont été réalisés au cours d'une session crépusculaire et nocturne menée le 9 avril 2025.

Tous les milieux favorables à la reproduction des amphibiens au sein du site d'étude ont été prospectés et notamment la mare située en bordure nord-ouest du site d'étude (hors site d'étude). Des points d'écoutes ont également été réalisés.

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
09/04/2025	T°C de 11°C en début de nocturne. Ciel dégagé. Vent faible. Absence de précipitation.

Tableau 9. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des amphibiens

3.2.3.2 Espèces inventoriées

Trois espèces d'amphibien ont été observées lors des investigations de terrain. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Non scientifique	Rareté Picardie	LRR	LRN	Protection	DHFF
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	AC	LC	LC	Art.2	H4
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	C	LC	LC	Art. 4 ; Art.5	H5
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	C	DD	NT	Art. 4	H5

Tableau 10. Amphibiens inventoriés au sein du site d'étude et en périphérie

LEGENDE :

Rareté Picardie =

CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts. CC = très commun / C = commun / AC = assez commun/ NE = Non évalué

LRN / LRR =

Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : Quasi-menacée, DD : données insuffisantes

Protection =

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

Art. 3 : espèce strictement protégée

Art. 4 : espèce dont l'utilisation est réglementée

Art 5 : dérogations à la réglementation pour les Grenouilles rousses

DHFF =

Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

H 4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

H 5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

3.2.3.3 Fonctionnalités écologiques du site d'étude

Au sein de la mare située en bordure nord-ouest du site d'étude (hors site d'étude), 1 individu adulte ainsi que de nombreux têtards de Grenouille rousse ont été observés lors de la session d'inventaire. 3 individus de Grenouille verte et de nombreux têtards d'Alyte accoucheur y ont également été observés lors des investigations de terrain liées aux autres groupes. Cette mare est favorable à la reproduction de ces espèces malgré la dégradation du milieu aquatique (ruissellement des terres agricoles et de voirie).

Au sein de la haie haute ainsi que sur le chemin qui longent la limite nord du site d'étude, une vingtaine d'individus d'Alyte accoucheur ont été observés en période de reproduction².

Les parcelles cultivées intensivement ne sont pas favorables à la reproduction des amphibiens (contexte agricole intensif).

Les milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) du site d'étude peuvent être utilisés en estivage ou en hivernage par les amphibiens.

3.2.3.4 Evaluation patrimoniale

Parmi les 3 espèces observées, une espèce présente un intérêt patrimonial :

- La **Grenouille verte** (*Pelophylax kl. Esculentus*)

Cette espèce est considérée comme commune dans la région mais est inscrite sur la liste rouge nationale (« quasi-menacé »).

Seuls trois individus ont été observés au sein de la mare qui reste assez peu favorable à sa reproduction (absence de végétations hygrophiles ou aquatiques).

3.2.3.5 Espèces protégées

Tous les amphibiens sont protégés en France au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

- L'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est concerné par l'Article 2 qui protège intégralement les individus ainsi que leurs aires de repos et de reproduction.
- La **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*) et la **Grenouille verte** (*Pelophylax kl. Esculentus*) sont concernées par l'Article 4 qui autorise des prélèvements, le transport... sous certaines conditions mais la destruction / mutilation des individus reste toutefois interdite.
- La **Grenouille rousse** est également concernée par l'article 5 qui encadre les dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de cette espèce.

Carte 11 - Amphibiens inventoriés – p.46

² Chez cette espèce, les œufs, au lieu d'être déposés dans l'eau directement, sont portés par le mâle jusqu'au moment de l'éclosion. Ils sont ensuite libérés dans l'eau.

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Amphibiens

Aire d'étude

 Zone d'étude

Amphibiens

 Alyte accoucheur

 Grenouille rousse

 Grenouille verte

 x : Effectif si plus d'un individu

0 250 500 m



3.2.4 Reptiles

3.2.4.1 Méthodologie

Les inventaires reptiles ont été réalisés lors de deux sessions les 26 juin et 28 août 2025. Les différents habitats favorables du secteur d'étude ont été prospectés (observation directe d'individus en thermorégulation, recherche sous des caches favorables (déchets (bois, pierre...) au sol...).

Trois plaques d'inventaires ont également été positionnées sur différents secteurs attrayants pour les reptiles, selon différentes expositions et partiellement à l'ombre de manière à diversifier les gradients thermiques au cours d'une journée.

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Groupe inventorié	Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
Reptiles	26/06/2025	T° de 17°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	28/08/2025	T° de 21°C. Ciel légèrement couvert. Absence de précipitation. Vent nul.

Tableau 11. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des reptiles

3.2.4.2 Espèces inventoriées

Une espèce de reptile a été observée lors des investigations de terrain. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Non scientifique	Rareté NPDC	LRR	LRN	Protection	DHFF
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	AC	LC	LC	Art.3	-

Tableau 12. Reptiles inventoriés au sein du site d'étude

LEGENDE :

Voir légende amphibiens

3.2.4.3 Fonctionnalités écologiques du secteur d'étude

Un individu d'Orvet fragile a été observé sous une pierre au sein de la haie haute qui longe l'extrémité nord du site d'étude.

Les milieux arbustifs à ponctuellement boisés du site d'étude (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) présentent de nombreux effets lisières et constituent des habitats favorables à l'espèce (alimentation, reproduction ou hivernage).

3.2.4.4 Evaluation patrimoniale

Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée.

3.2.4.5 Espèces protégées

Tous les reptiles (en dehors des espèces exotiques) sont protégés en France au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021.

L'Orvet fragile est concerné par l'Article 3 qui protège intégralement les individus.

Carte 12 - Reptiles inventoriés – p.49

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Reptiles

Aire d'étude

 Zone d'étude

Reptiles

 Orvet fragile

Méthodologies d'inventaires

 Plaques à reptiles

0 250 500 m



3.2.5 Oiseaux

3.2.5.1 Méthodologie

Les inventaires avifaunistiques ont concerné :

- Les migrateurs avec 2 sessions de prospection de terrain, l'une le 09 avril 2025 (migrateurs prénuptiaux) et l'autre le 07 octobre 2025 (migrateurs postnuptiaux).
- Les oiseaux nicheurs avec 2 sessions de prospection de terrain, l'une le 15 mai 2025 (nicheurs précoces) et l'autre le 26 juin 2025 (nicheurs tardifs).
- Les hivernants avec 1 session de prospection de terrain le 20 février 2025.

Concernant les nicheurs, chaque milieu – le plus homogène possible – de la zone d'étude a fait l'objet d'un échantillonnage semi-quantitatif via des IPA dits « géographiques » (*i.e.* points fixes d'écoute et d'observation). Au cours d'une session d'IPA (d'une durée de 20 minutes), tous les individus vus ou entendus ont été notés. Les espèces patrimoniales ont été cartographiées.

Concernant les migrateurs, les inventaires ont été réalisés par postes d'observation couvrant le linéaire d'étude (points fixes).

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Groupe inventorié	Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
Oiseaux hivernants	20/02/2025	T°C de 7°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent faible.
Oiseaux migrateurs	09/04/2025	T°C de 9°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	07/10/2025	T°C de 14°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
Oiseaux nicheurs	15/05/2025	T°C de 12°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	26/06/2025	T°C de 17°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.

Tableau 13. Conditions météorologiques lors des inventaires des oiseaux

3.2.5.2 Espèces inventoriées

■ Périodes de nidification

24 espèces ont été inventoriées en période de nidification. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat	DO	LR Nat	LR Rég	Statut nicheur	Nombre de couples nicheurs estimés
Cortège des milieux anthropiques							
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Protégée	-	NT	NT	Non nicheur	En vol
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Protégée	-	LC	VU	Non nicheur	-
Cortèges des milieux boisés							
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Protégée	OI	LC	NT	Non nicheur	En vol
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Protégée	-	LC	LC	Non nicheur	En vol
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Chassable	OII, OIII	LC	LC	Possible	1
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Protégée	-	LC	LC	Certain	2
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux	Protégée	-	LC	LC	Possible	1
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Protégée	-	LC	LC	Probable	1
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Protégée	-	LC	LC	Certain	1
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Protégée	-	LC	LC	Certain	2
Cortège des milieux ouverts							
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Chassable	OII	NT	VU	Certain	4
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Protégée	-	LC	LC	Possible	1
Cortèges des milieux semi-ouverts							
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Protégée	-	LC	LC	Certain	2
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Protégée	-	VU	VU	Possible	1
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Protégée	-	VU	VU	Certain	1
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Chassable	OII	LC	LC	Non nicheur	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Protégée	-	NT	NT	Non nicheur	En vol
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Protégée	-	NT	VU	Probable	1
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Protégée	-	VU	VU	Non nicheur	En vol
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Chassable	OII	LC	LC	Certain	1
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Protégée	OII, OIII	LC	LC	Probable	1
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Protégée	-	LC	LC	Probable	1
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Protégée	-	LC	LC	Certain	1
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Protégée	-	LC	LC	Certain	1

Tableau 14. Oiseaux observés au sein du site d'étude en période de nidification

LEGENDE :

Protection nationale :

Protégé : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Chassable : Arrêté modifié du 26/06/87 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

DO : Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI : Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leurs habitats (ZPS)

OII : Espèces pouvant être chassées dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

OIII : Espèces pouvant être commercialisées

LR Nat : Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN, 2016) :

LR Rég : Liste Rouge des oiseaux nicheurs des Hauts de France (GON, Picardie Nature 2024)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

NT : Quasi menacée

VU : Vulnérable

EN : En danger

NE : Non évalué

■ Périodes de migration et d'hivernage

21 espèces ont été inventoriées en période d'hivernage, 25 espèces en période de migration prénuptiale et 27 espèces en période de migration postnuptiale. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	HIV	MIG PRE	MIG POST	Prot. Nat	DO	LR Nat hiv	LR Nat mig
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	X	X	X	Protégée	-	NA	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	X	X	X	Chassable	OII	LC	NA
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X	X	X	Protégée	-	NA	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière		X		Protégée	-	-	DD
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	X		X	Protégée	-	-	NA
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X	X	X	Protégée		NA	NA
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X			Protégée	OI	NA	NA
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X	X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	X	X	X	Chassable	OII	NA	-
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	X	X	X	Chassable	OII	LC	NA
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide		X	X	Chassable	OII, OIII	-	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X		Protégée	-	NA	NA
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	X			Protégée	OI	NA	NA
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	X			Protégée	OII	LC	NA
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		X		Chassable	OII	NA	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins			X	Protégée	OII	-	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		X		Chassable	OII	NA	NA
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	X		X	Chassable	-	NA	NA
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		X		Protégée	-	-	DD
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		X	X	Chassable	OII	NA	NA
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	X		X	Protégée	-	-	NA
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	X			Protégée	-	-	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonette	X			Protégée	-	-	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		X	X	Protégée	-	-	NA
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		X	X	Protégée	-	-	NA
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche			X	Protégée	-	NA	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	X	X	X	Chassable	OII, OIII	LC	NA
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X	X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X		X	Protégée	-	DD	NA
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	X			Chassable	OI, OII, OIII	LC	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	X		X	Protégée	-	NA	NA
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	X	X	X	Protégée	-	NA	NA
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre			X	Protégée	-	NA	NA
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		X	X	Protégée	-	NA	-

Tableau 15. Oiseaux observés au sein du site d'étude en périodes de migration et d'hivernage

3.2.5.3 Fonctionnalités écologiques du site d'étude

Le site d'étude accueille une richesse spécifique modérée en lien avec la diversité d'habitats présents. Les milieux arbustifs ou buissonnants à ponctuellement boisés associés aux zones ouvertes (champs cultivés) sont particulièrement favorables à l'avifaune que ce soit pour la reproduction ou l'alimentation.

Trois grands cortèges avifaunistiques nicheurs ont été mis en avant sur le périmètre d'étude :

- L'avifaune nicheuse des milieux boisés (zones boisées périphériques connexes au site d'étude...) : Faisan de Colchide, Fauvette à tête noire, Gros-bec casse-noyaux, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Rougegorge familier.
- L'avifaune nicheuse des milieux ouverts (parcelles cultivées et leurs abords) : Alouette des champs, Bergeronnette grise...
- L'avifaune nicheuse des milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Merle noir, Pinson des arbres ...

Les espèces observées uniquement au vol ou ne fréquentant que ponctuellement le secteur d'étude en alimentation n'ont pas été prises en compte dans les cortèges avifaunistiques nicheurs (Hirondelle rustique, Buse variable, Faucon crécerelle, Bondrée apivore, Corneille noire, Linotte mélodieuse ...).

Concernant les migrants, on retrouve les mêmes cortèges avifaunistiques que pour les nicheurs. Aucun flux ni aucun regroupement notoire n'ont été observés au sein de la zone d'étude en période de migration ou d'hivernage.

3.2.5.4 Evaluation patrimoniale

■ Avifaune nicheuse

Parmi les 24 espèces inventoriées en période de reproduction, 4 espèces patrimoniales sont nicheuses probable, possible ou certaine au sein du site d'étude :

- L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*)

L'Alouette des champs est considérée comme « vulnérable » en Hauts-de-France et « quasi menacée » en France en tant qu'espèce nicheuse. Espèce steppique, elle niche dans une large diversité d'habitats ouverts, incluant les plaines agricoles, les landes, marais, prairies et pâturages.

L'espèce a été observée au sein des champs cultivés du site d'étude où sa reproduction est certaine.

- Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*)

Le Bouvreuil pivoine est une espèce menacée classée « vulnérable » au niveau national et en Hauts-de-France en tant qu'espèce nicheuse. Cette espèce, bien qu'essentiellement sylvicole, est éclectique dans le choix de ses habitats de reproduction (en plaine : marais boisés, saulaies des vallons humides, vieilles ripisylves, bosquets, parcs et jardins, vergers...).

L'espèce a été observée dans la zone boisée qui borde la partie est du site d'étude (hors site d'étude). Toutefois sa reproduction est possible au sein des secteurs arbustifs à ponctuellement boisés du site d'étude (haies arbustives, haies hautes, bosquet, bande boisée).

- Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*)

Le Bruant jaune est « vulnérable » en tant que nicheur en France et en Hauts-de-France. Il s'agit d'une espèce de plaine essentiellement, qui recherche notamment des mosaïques agroforestières dominées par des cultures céréalières extensives, friches, prairies ou pâtures.

L'espèce a été observée au sein du Larris qui borde la partie Nord-est du site d'étude. Sa reproduction est certaine au sein des secteurs arbustifs et des bordures de haies du site d'étude.

- La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*)

La Fauvette des jardins est une espèce « vulnérable » en Hauts-de-France, et est classée « quasi menacée » à l'échelle nationale en tant qu'espèce nicheuse. Elle niche principalement dans les massifs d'arbustes de tout type de milieu, et notamment humide. Il se nourrit principalement d'insectes qu'il trouve dans le feuillage ou le branchage.

L'espèce a été observée au sein de la haie haute sur talus au nord du site d'étude. Sa reproduction est probable au sein des secteurs arbustifs à ponctuellement boisés du site d'étude (haies arbustives, haies hautes, bosquet, bande boisée).

Carte 13 - Avifaune patrimoniale – Période de nidification – p.55

■ **Avifaune migratrice et hivernante**

Concernant les oiseaux migrants ou hivernants, aucune espèce observée n'est inscrite sur les listes rouges des oiseaux migrants ou hivernants.

3.2.5.5 Espèces protégées

La plupart des oiseaux sont protégés au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 (en dehors des espèces chassables).

Cette interdiction porte sur la destruction et/ou perturbation des individus (notamment en période de reproduction) ainsi que l'altération et/ou la dégradation des habitats de vie (notamment des sites de reproduction et aires de repos).

Sur les 24 espèces inventoriées en période de reproduction, 19 sont protégées au niveau national.

Sur les 21 espèces inventoriées en période d'hivernage, 15 sont protégées au niveau national.

Sur les 25 espèces inventoriées en période de migration prénuptiale, 16 sont protégées au niveau national et sur les 27 espèces inventoriées en période de migration postnuptiale, 20 sont protégées au niveau national.

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Avifaune patrimoniale – Période de nidification

Aire d'étude

 Zone d'étude

Nicheur (estimation du nombre de couple : 1 point = 1 couple)

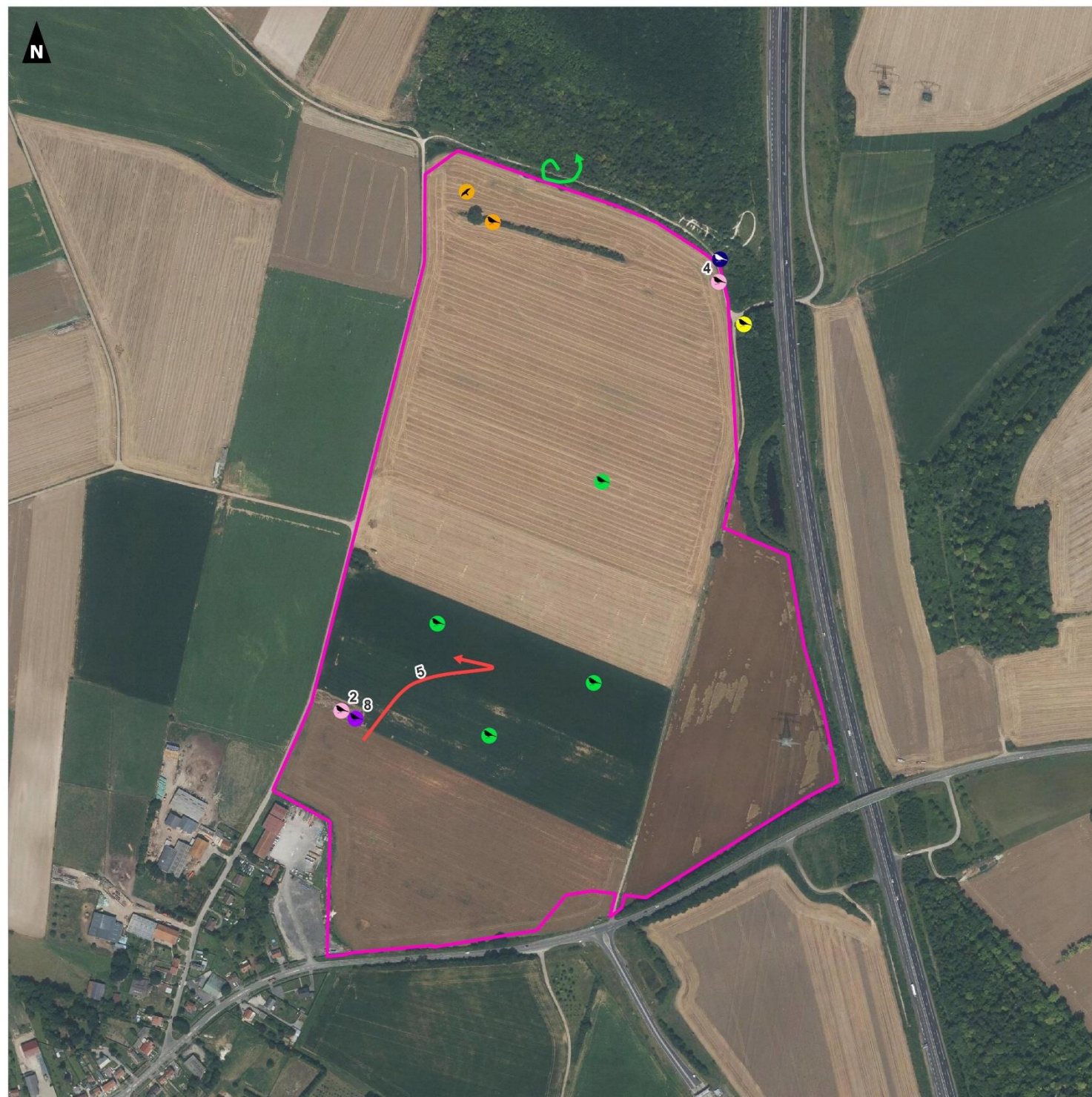
-  Alouette des champs
-  Bouvreuil pivone
-  Bruant jaune
-  Fauvette des jardins

Non nicheur

-  Linotte mélodieuse
-  Moineau domestique
-  Faucon crécerelle (en vol)
-  Bondrée apivore (en vol)
-  Hirondelle rustique (en vol)

X Effectif si plus d'un individu

0 250 500 m



3.2.6 Mammifères terrestres

3.2.6.1 Méthodologie

Les inventaires des mammifères ont été réalisés lors de trois sessions menées les 26 juin et 18 juillet et 28 août 2025.

Les mammifères terrestres ont été inventoriés par observation directe et recherche d'indices de présence (empreintes, fèces, dégâts sur la végétation ...).

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Groupe inventorié	Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
Mammifères terrestres	26/06/2025	T° de 17°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	18/07/2025	T° de 25°C. Ciel dégagé. Absence de précipitation. Vent nul.
	28/08/2025	T° de 21°C. Ciel légèrement couvert. Absence de précipitation. Vent nul.

Tableau 16. Conditions météorologiques lors de l'inventaire des mammifères terrestres

3.2.6.2 Espèces inventoriées

Six espèces de mammifères terrestres ont été observées/identifiées lors des investigations de terrain. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rar. Pic.	LRN	PN	DHFF	ZNIEFF	EEE
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	TC	LC	-	-	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	TC	LC	-	-	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	TC	NT	-	-	-	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	C	LC	-	-	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	TC	LC	Art.2	-	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	C	LC	-	-	-	-

Tableau 17. Mammifères terrestres observés lors des investigations de terrain

LEGENDE :

PN : Protection nationale

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection :
Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

Rareté Pic : Rareté régional

CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts. CC = très commun / C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / RR = très rare

LRN :

Liste Rouge Nationale (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), VU : Vulnérable, EN : En danger, NT : Quasi-menacée, NA : Non Applicable, LC = préoccupation mineure.

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

H 4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

Dét. ZNIEFF Picardie : Oui = déterminante de ZNIEFF en Picardie.

EEE : Espèce exotique envahissante

X : espèce exotique envahissante ; - espèce non exotique envahissante

3.2.6.3 Fonctionnalités écologiques du secteur d'étude

Le site d'étude est favorable à l'accueil d'une certaine diversité mammalogique inféodée aux milieux cultivés associés à quelques milieux arbustifs ou boisés (bosquet, haies...).

L'Écureuil roux a été observé en bordure du Larris qui longe la limite nord du site d'étude (hors site d'étude) et qui représente un milieu favorable à cette espèce.

Le Lapin de Garenne et le Blaireau européen ont été observées au sein des haies hautes présentes sur la partie nord du site d'étude. Les autres espèces ont été observées en déplacement au sein des champs cultivés.

D'autres espèces fréquentent très certainement le site d'étude (Campagnols, Musaraignes, mustélidés...) mais celui-ci ne présente pas d'intérêt particulier pour l'accueil d'espèce d'intérêt ou d'une intéressante diversité.

3.2.6.4 Evaluation patrimoniale

Parmi les six espèces inventoriées, seule une espèce est inscrite sur la liste rouge nationale : le Lapin de garenne (« quasi-menacée »). Cette espèce est menacée par les maladies qui déciment ses populations mais elle est abondante au niveau régional et local et ne constitue donc pas une espèce patrimoniale.

3.2.6.5 Espèces protégées

Parmi les six espèces inventoriées, une espèce est protégée au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 :

- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Un individu a été observé en bordure du Larris qui longent la limite nord du site d'étude (hors site d'étude) et qui représente un milieu favorable à cette espèce.

Carte 14 - Mammifères protégés – p.58

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Mammifères protégés

Aire d'étude

 Zone d'étude

Mammifères protégés

 Ecureuil roux



0 250 500 m

3.2.7 Chiroptères

3.2.7.1 Méthodologie

L'inventaire des chiroptères a été réalisé par le biais de **2 points d'enregistrement** localisés au sein du site d'étude.

Les enregistrements ont été réalisés à l'aide d'enregistreurs automatiques SM4BAT qui ont été posés 3 nuits consécutives lors d'une session en période de parturition : du 15 au 18 juillet 2025.

Les enregistreurs ont été positionnés :

- **Au sein de la haie haute sur le talus sur la partie nord du site d'étude.**
- **Au sein d'un champ cultivé sur la partie sud du site d'étude.**

Ce type de matériel est programmé pour enregistrer les ultrasons émis par les chauves-souris à partir de 30 minutes avant le coucher du soleil jusqu'à 30 minutes après le lever du soleil.

Les données récoltées ont ensuite été triées par un logiciel de pré-analyse (Sonochiro) puis analysées et validées avec un logiciel de visualisation (Batsound).

Les inventaires ont été réalisés avec des conditions météorologiques favorables : ciel dégagé à faiblement couvert, vent faible à modéré (cf. tableau 17 ci-dessous).

En outre, il existe quelques limites à cette méthode :

- Limites biologiques : l'activité chiroptérologique enregistrée dépend en partie de l'intensité d'émission des espèces. Certaines espèces émettant de faibles signaux seront donc plus difficilement captées que les espèces émettant de forts signaux, a fortiori lorsqu'elles sont au-delà d'une certaine distance du capteur. C'est un biais dans la représentation de la proportion des espèces.
- Limites matérielles : la sensibilité des microphones utilisés se dégrade dans le temps. Certains signaux faibles peuvent ainsi ne pas être détectés et donc enregistrés.
- Il est important de noter que la chiroptérologie et, *a fortiori*, l'écologie acoustique sont des disciplines jeunes et en plein développement. De ce fait, la détermination acoustique des espèces n'est pas systématique et les résultats peuvent être présentés par groupe d'espèces acoustiquement proches.

Un recensement des gîtes a également été réalisé le 26 juin 2025. Les arbres des milieux boisés ont été diagnostiqués à vue afin d'identifier les cavités (loges de pic, fentes, écorces décollées, etc.) et d'évaluer leur potentialité d'accueil. Les éventuels bâtiments et ouvrages présentant un intérêt (ruines, blockhaus, pont, etc.) ont également été prospectés.

Les conditions météorologiques lors des inventaires sont présentées ci-dessous :

Groupe inventorié	Dates d'inventaires	Conditions météorologiques
Chiroptères	15/07/2025 au 18/07/2025	T°C de 12 à 16°C. Ciel dégagé à faiblement couvert. Vent faible à modéré. Absence de précipitation.

Tableau 18. Conditions météorologiques lors des inventaires des chiroptères

Carte 15 - Localisation des points d'enregistrement pour les chiroptères – p.60

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Localisation des points d'enregistrement des chiroptères

Aire d'étude

 Zone d'étude

Méthodologies d'inventaires

 SM4

0 250 500 m



3.2.7.2 Espèces inventoriées

Au moins six espèces de chiroptères ont été identifiées sur le secteur d'étude au cours des inventaires.

Plusieurs groupes d'espèces ont été notés, à savoir : « Sérotule » indéterminée (Sérotine/Noctule), Murin sp, Oreillards sp et groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius (sons enregistrés ne permettant pas une détermination jusqu'à l'espèce). Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Non scientifique	Prot. Nat	DHFF	LRN	LRR	Statut Rég	Présence
Murin sp.	<i>Myotis sp.</i>	Art 2	-	-	-	-	Certaine
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Art 2	H4	NT	NT	AR	Certaine
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Art 2	H4	LC	DD	NE	Possible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Art 2	H4	LC	NT	PC	Possible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art 2	H4	NT	LC	TC	Certaine
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Art 2	H4	NT	NT	PC	Certaine
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Art 2	H4	NT	NT	AC	Certaine

Tableau 19. Chiroptères détectés au sein du site d'étude

LEGENDE :

Protection = Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

DHFF = Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992)

H II: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

H IV: Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte

LRN = Liste Rouge Nationale

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine.

LC= Préoccupation mineure (faible risque de disparition) / NT = Quasi-menacée/ NA = Non Applicable/NE = non évalué/ DD = insuffisamment documenté

LRR = Liste rouge régionale :

Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Chiroptères.

EN = en danger / VU = vulnérable / NT = Quasi-menacé / LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition) / DD = insuffisamment documenté

Statut Régional :

CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.

D= Disparu/ E=Exceptionnel/ CC = très commun / C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun/ AR= Assez rare/ R=Rare

3.2.7.3 Résultats d'inventaires

■ Inventaires acoustiques en période de parturition

Les résultats des inventaires au niveau des points d'enregistrements sont présentés ci-dessous.

Pour rappel :

- L'enregistreur n°1 a été positionné au sein de la haie haute sur le talus sur la partie nord du site d'étude
- L'enregistreur n°2 a été positionné au sein d'un champ cultivé sur la partie sud du site d'étude

Sur la zone d'étude, **774 contacts** de chauves-souris (séquence sonore de 5 secondes) ont été recueillis sur les deux enregistreurs. **Au moins 6 espèces** ont pu être identifiées.

Les résultats des enregistrements sont présentés ci-après (en nombre de contacts par nuit).

Enregistreur n°1

Espèces	15/07/2025 au 16/07/2025	16/07/2025 au 17/07/2025	17/07/2025 au 18/07/2025	Total	Moyenne / nuit	Activité
Murin sp	9	1	14	24	8	Transit
Noctule de Leisler	0	0	8	8	2,7	Transit
Oreillard sp	0	0	1	1	0,3	Transit
Pipistrelle Kuhl/Nathusius	2	0	0	2	0,67	Transit
Pipistrelle commune	140	12	209	361	120,3	Transit/Chasse
“Sérotule” indéterminée	21	9	5	35	11,6	Transit/Chasse
TOTAL	172	22	237	431	/	/

Enregistreur n°2

Espèces	15/07/2025 au 16/07/2025	16/07/2025 au 17/07/2025	17/07/2025 au 18/07/2025	Total	Moyenne / nuit	Activité
Murin sp	5	2	4	11	3,6	Transit
Noctule de Leisler	1	3	13	17	5,7	Transit
Pipistrelle de Nathusius	1	0	2	3	1	Transit
Pipistrelle commune	52	115	138	305	101,7	Transit/Chasse
“Sérotule” indéterminée	0	0	3	3	1	Transit
Sérotine commune	0	4	0	4	1,3	Transit
TOTAL	59	124	160	343	/	/

NB : Un contact correspond à une séquence acoustique bien différenciée, d’une durée de 5 secondes. Un même individu chassant en aller et retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car les résultats quantitatifs expriment bien une mesure de l’activité et non une abondance de chauves-souris.

En période de parturition, l’enregistreur n°1 situé au sein de la haie haute sur talus dévoile une activité un peu plus importante que l’enregistreur n°2 situé en plein champ cultivé.

Parmi les espèces recensées, la **Pipistrelle commune** est l’espèce majoritaire avec un total de 666 contacts sur les deux enregistreurs sur les trois nuits soit un peu plus de 86 % de l’activité globale enregistrée, en chasse et en transit. Elle est aussi présente et majoritaire sur les deux points d’enregistrement.

La présence de la **Pipistrelle de Nathusius** est anecdotique avec seulement 3 contacts au niveau de l’enregistreur n°2 sur les trois nuits d’enregistrement et uniquement en transit.

On note également 2 contacts du groupe **Pipistrelle Kuhl/Nathusius** au niveau de l’enregistreur n°1.

Le groupe des **Murins** est peu représenté avec une moyenne de 8 contacts par nuit au niveau de l’enregistreur n°1 et une moyenne de 3,6 contacts par nuit au niveau de l’enregistreur n°2, uniquement en transit. Aucune espèce n’a été identifiée de manière certaine.

Le groupe des « **Sérotules** » (Sérotines – Noctules) est représenté par deux espèces : **Sérotine commune** et **Noctule de Leisler**. Ces 2 espèces sont présentes de manière irrégulière et presque exclusivement en transit (4 contacts au total sur l’ensemble des nuits d’enregistrement et uniquement au niveau de l’enregistreur n°2 pour

la Sérotine commune soit une moyenne de 1,3 contacts par nuit, tandis que la Noctule de Leisler représente 25 contacts au total sur l'ensemble des nuits d'enregistrement avec un nombre de contact plus important au niveau de l'enregistreur n°2 (17 contacts au total sur les trois nuits) que sur l'enregistreur n°1 (8 contacts au total sur les trois nuits) soit une moyenne respective de 5,7 et 2,7 contacts par nuit). A noter que 35 contacts de « Sérotule » n'ont pu être différenciés car il y a un recouvrement acoustique importants entre les espèces de ce groupe. Ces 35 contacts ont eu lieu uniquement sur l'enregistreur n°1.

Enfin, la présence du groupe des **Oreillards** est également anecdotique. Ce groupe n'a été contacté qu'au niveau de l'enregistreur n°1 sur une nuit (1 contact) et uniquement en transit. Aucune des deux espèces n'a pu être identifiée de façon certaine.

Carte 16 - Chiroptères contactés en période de parturition – p.64

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Chiroptères contactés en période de parturition

Aire d'étude

 Zone d'étude

Méthodologies d'inventaires

 SM4

Chiroptères (nombre de contact)

-  "Sérotule" indéterminée
-  Murin sp
-  Noctule de Leisler
-  Oreillard sp
-  Pipistrelle commune
-  Pipistrelle de Nathusius
-  Pipistrelle du groupe Kuhl/Nathusius
-  Sérotine commune

0 250 500 m



■ Recherche de gîtes

• Gîtes anthropiques

Le site d'étude n'accueille aucun bâtiment ou infrastructure et aucun gîte anthropique n'est donc présent au sein du site d'étude.

• Gîtes arboricoles

Le site d'étude accueille quelques vieux arbres au sein des haies hautes, bosquet et bande boisée. Aucun gîte arboricole n'y a été observé.

Bien qu'aucun gîte arboricole particulier n'ait été identifié, certains de ces arbres peuvent accueillir des cavités arboricoles diverses (anciennes loges de pics, fissures, bourrelets creux, etc.). Ces cavités constituent donc des potentialités en termes de gîtes à chiroptères. Elles peuvent en effet être utilisées ponctuellement ou régulièrement par des espèces arboricoles (Noctules, Murins, Pipistrelle de Nathusius etc.).

Toutefois le nombre de contacts relevés pour ces espèces lors des sessions d'enregistrement restent faibles et révèlent essentiellement une activité de transit. Aucun comportement social n'a été identifié.

3.2.7.4 Fonctionnalités écologiques

En période de parturition, la diversité est faible (6 espèces contactées) et l'activité est essentiellement liée à la Pipistrelle commune qui utilise le site d'étude en alimentation et en transit. Les autres espèces n'ont été contactés essentiellement qu'en transit et avec une faible activité.

Le site d'étude possède au moins deux des trois principales fonctions pour les chiroptères.

La première est la **fonction d'alimentation**. En effet, les éléments arbustifs à arborés ou boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet, bande boisée et notamment les lisières constituent des zones de chasse très appréciées par ce groupe.

La deuxième fonction est **le transit**, c'est-à-dire les déplacements entre zones de chasse et gîtes à l'échelle local. En effet, les lisières forestières peuvent constituer des corridors « sécurisés » pour de nombreuses espèces, ce qui est le cas au niveau des haies arbustives, haies hautes et bande boisée du site d'étude. Cette fonctionnalité reste significative au niveau local en lien avec les Larris de la vallée Méquignon (ZNIEFF 1 jouxtant le Nord du site d'étude).

Enfin, la dernière fonctionnalité qui reste potentielle au sein du secteur d'étude est le **gîte**. Aucun gîte avéré n'a été identifié (le site d'étude n'accueille pas de potentialités pour l'accueil de gîtes anthropiques) mais les haies hautes, bosquet et bande boisée accueillent de vieux arbres qui peuvent accueillir des cavités arboricoles diverses (loges de pics, fissures, bourrelets creux, etc.).

3.2.7.5 Evaluation patrimoniale

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été identifiée.

Parmi les 6 espèces contactées, cinq espèces présentent un intérêt patrimonial :

- La **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*)

Cette espèce est considérée comme « assez rare » dans la région, inscrite sur les listes rouge régionale et nationale « quasi-menacée ».

- L'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*)

Cette espèce est considérée comme « peu commune » dans la région, inscrite sur la liste rouge régionale « quasi-menacée ».

- La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*)

Cette espèce est considérée comme « très commune » dans la région mais inscrite sur la liste rouge nationale « quasi-menacée ».

- La **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*)

Cette espèce est considérée comme « peu commune » dans la région et inscrite sur les listes rouge régionale nationale « quasi-menacée ».

- La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*)

Cette espèce est considérée comme « assez commune » dans la région mais inscrite sur les listes rouges régionale et nationale « quasi-menacée ».

3.2.7.6 Espèces protégées

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Les interdictions portent sur la destruction et/ou perturbation des individus ainsi que l'altération et/ou la dégradation des habitats de vie (notamment des gîtes, couloirs de déplacement...).

CHAPITRE 4. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

4.1 Méthodologie

A partir des principaux enseignements et conclusions tirés des chapitres précédents, une synthèse finale accompagnée d'une cartographie des enjeux hiérarchisés a été réalisée.

L'évaluation des enjeux est fonction :

- de la rareté et de la diversité des espèces animales et végétales présentes,
- de l'intérêt des habitats naturels inventoriés (intérêt floristique ou faunistique),
- de l'intérêt des habitats naturels concernés dans la matrice écologique du territoire (notion de corridor écologique),
- du degré d'artificialisation / anthropisation des habitats concernés et/ou des habitats situés à proximité.

Les enjeux écologiques sont hiérarchisés selon une échelle à 5 niveaux (enjeux très faibles, faibles, moyens, forts et très forts).

4.2 Hiérarchisation des enjeux écologiques

4.2.1 Flore et habitat

Les enjeux concernant la flore et les habitats sont présentés ci-dessous par type d'habitats :

TYPE D'HABITAT	CORINE BIOTOPE	CODE N2000	ESPES PAT. OU PROT.	ENJEU	COMMENTAIRE
Champs cultivés et accotements	82.1	/	Non	TRES FAIBLE	/
Mare	22.12	/	Non	FAIBLE	Absence de végétation hygrophile et/ou aquatique.
Bosquet	84.3	/	Non	FAIBLE	/
Bande boisée	84.1 x 84.2	/	Non	FAIBLE	/
Friche herbacée	87.1	/	Non	FAIBLE	Présence d'une espèce exotique envahissante (Renouée du Japon).
Haies arbustives	84.2	/	Non	FAIBLE	Présence d'une espèces exotique envahissante (Robinier faux-acacia).

TYPE D'HABITAT	CORINE BIOTOPE	CODE N2000	ESPES PAT. OU PROT.	ENJEU	COMMENTAIRE
Haies hautes	84.2	/	Non	FAIBLE	Enjeu Faible pour la haie haute sur talus.
			Oui l'Onopordon à feuilles d'acanthé et le Poirier sauvage	MODERE	Enjeu modéré pour la haie haute qui longe la limite nord du site d'étude et qui présente localement deux espèces patrimoniales mais non menacées

4.2.2 Faune

Les enjeux concernant la faune sont présentés ci-dessous par groupe faunistique :

GROUPE	ENJEU	COMMENTAIRE
Amphibiens	TRES FAIBLE	Enjeu très faible au niveau des champs cultivés et accotements.
	FAIBLE	Enjeu faible au niveau de la friche herbacée.
	MODERE	Enjeu modéré au niveau des milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) qui constituent des habitats terrestres pour ce groupe (habitats d'estivage et d'hivernage).
	FORT	Enjeu fort au niveau de mare qui accueille 3 espèces en reproduction (Grenouille rousse, Grenouille verte et Alyte accoucheur). Toutefois le milieu aquatique y est dégradé (ruissellement des terres agricoles et de voirie).
Reptiles	TRES FAIBLE	Enjeu très faible au niveau des champs cultivés et accotements.
	FAIBLE	Enjeu faible au niveau de la friche herbacée.
	MODERE	Enjeu modéré au niveau des milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) qui constituent des habitats favorables pour ce groupe (alimentation, reproduction ou hivernage) et pour la seule espèce inventoriée (Orvet fragile).
Oiseaux	FAIBLE	Enjeu faible au sein de la friche herbacée (Aucune espèce caractéristique des milieux ouverts inventoriée en reproduction). Enjeu faible au sein des parcelles cultivées (diversité très faible, présence d'une seule espèce nicheuse patrimoniale). Forte représentation de parcelles similaires à proximité immédiate.

GROUPE	ENJEU	COMMENTAIRE
	MODERE	Enjeu modéré au niveau des milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) pour les passereaux (diversité faible mais présence de 3 espèces patrimoniales nicheuses, zones d'alimentation ou de repos en migration).
Insectes	TRES FAIBLE	Enjeu très faible au niveau des parcelles cultivées pour les orthoptères, les lépidoptères rhopalocères et les odonates.
	FAIBLE	Enjeu faible au niveau de la friche herbacée et des accotements non cultivés pour les orthoptères et les lépidoptères rhopalocères.
	MODERE	Enjeu modéré au niveau des milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) pour les lépidoptères rhopalocères. Enjeu modéré au niveau de la mare pour les odonates.
Mammifères terrestres	FAIBLE	Faible diversité inventoriée et absence d'espèce patrimoniale. Présence d'une espèce protégée. Enjeu faible au niveau des champs cultivés, de la friche herbacée, des haies arbustives et de la mare.
	MODERE	Enjeu modéré au niveau des habitats arborés (haie haute, bande boisée, bosquet) pour l'Ecureuil roux (espèce protégée).
Chiroptères	TRES FAIBLE	Enjeu très faible au niveau des parcelles cultivées.
	FAIBLE	Enjeu faible au niveau de la friche herbacée.
	MODERE	Enjeu modéré au niveau de la mare et des milieux arbustifs à ponctuellement boisés (haies arbustives, haies hautes, bosquet et bande boisée) qui sont préférentiellement utilisés par ce groupe pour l'alimentation et/ou le transit.

Carte 17 - Synthèse des enjeux écologiques – p.71

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Synthèse des enjeux écologiques

Aire d'étude

 Zone d'étude

Enjeux

 Très faibles

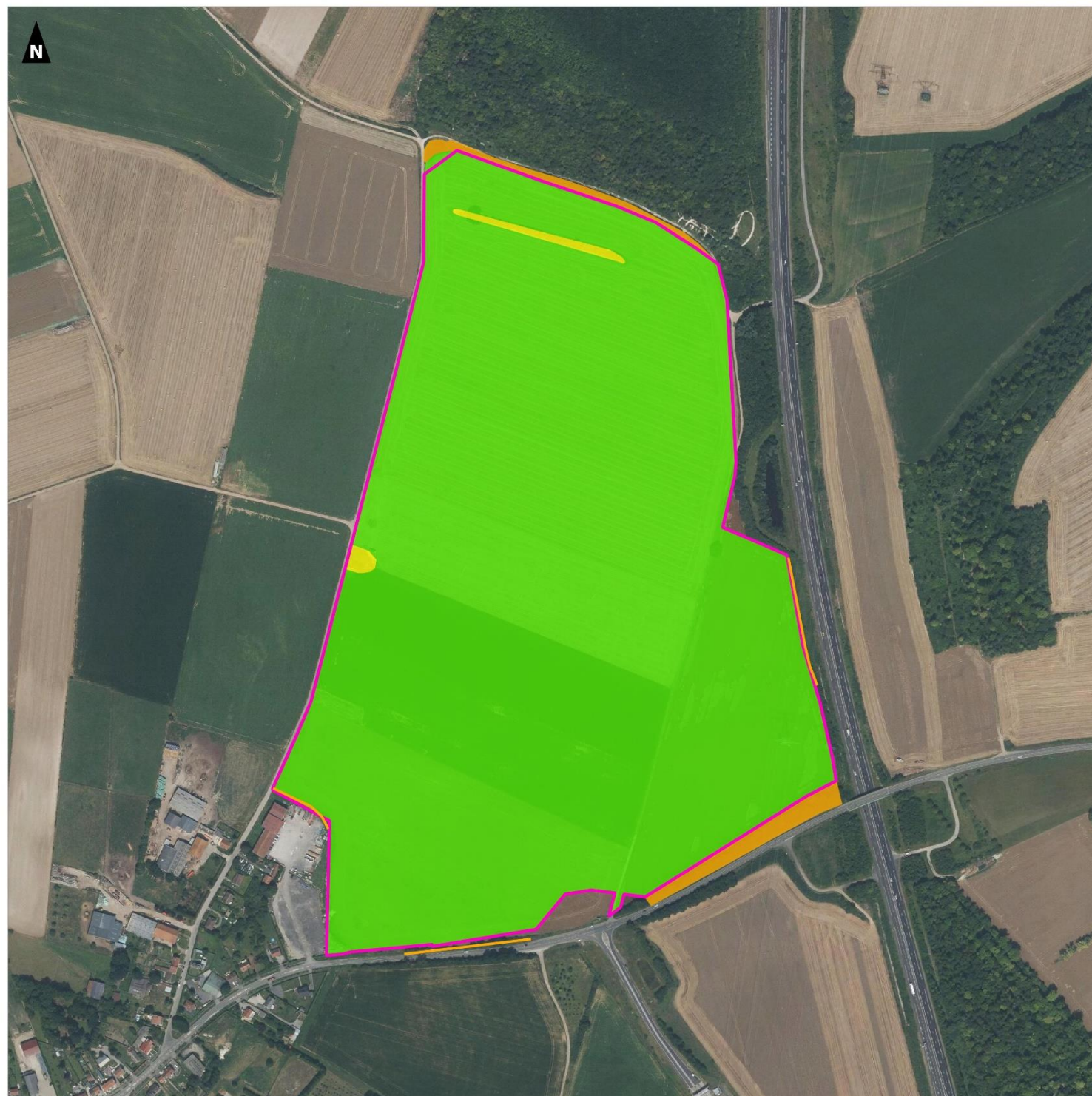
 Faibles

 Modérés

 Forts

 Très forts

0 250 500 m



CHAPITRE 5. CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE

5.1 Contexte réglementaire

La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.

Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :

- soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
- soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;

Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

5.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Le site d'étude s'inscrit sur le territoire du bassin Artois – Picardie.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie (actuellement défini pour la période 2022-2027) ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.

Carte 18 - Zones à dominante humide du SDAGE – p.74

Le site d'étude n'est pas identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Zones à dominante humide du SDAGE (2022-2027)

Aire d'étude

 Zone d'étude

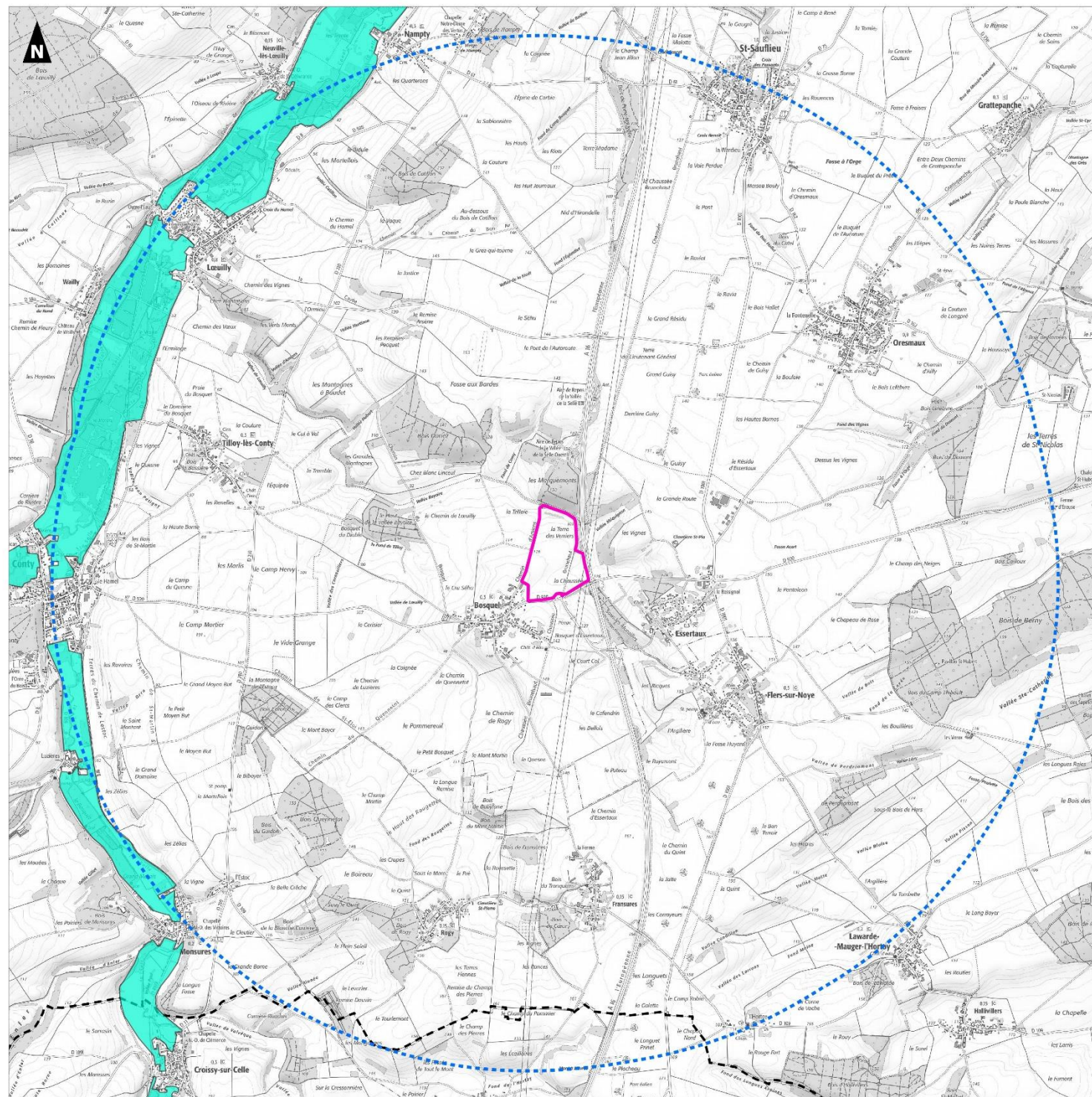
 Périmètre de 5 km

Limites administratives

 Limite départementale

Zones humides

 Zones à dominante humide du SDAGE



0 2 4 Km

5.3 Contexte géologique

D'après la carte géologique de Moreuil, le site d'étude repose sur trois types de formation :

- Limons des plateaux (LP)

Il s'agit de limons indifférenciés, généralement peu altérés, souvent accompagnés de terre crayeuse sur les versants. Les limons affleurants sont généralement récents et mis en place au cours de la dernière période froide.

L'altération modérée à l'Holocène donne un à deux mètres de limons bruns au sommet, en respectant des limons plus frais en-dessous. Parmi ceux-ci on note des faciès variés :

- Limons de texture homogène, beiges et carbonatés ;
- Limons lités ;
- Limons blanchâtres, enrobant de très nombreux granules de craie millimétriques (terre crayeuse).

- Colluvions de versant (C)

Il s'agit de matériaux divers provenant des terrains secondaires, tertiaires et quaternaires : fragments de craie et de silex, sables, galets avallanaires et fragments de grès, galets fluviaux, silex de RS, limons, etc, qui ont été entraînés par le ruissellement et la solifluxion au cours du Quaternaire et se sont déposés sur les versants des vallées.

- Colluvions de vallons secs (CF)

Les colluvions de vallons secs, sont des matériaux limoneux, sableux, crayeux et caillouteux.

Carte 19 - Géologie – p.76

Aire d'étude



Zone d'étude

Géologie

CLV, Quatenaire

C, Quaternaire

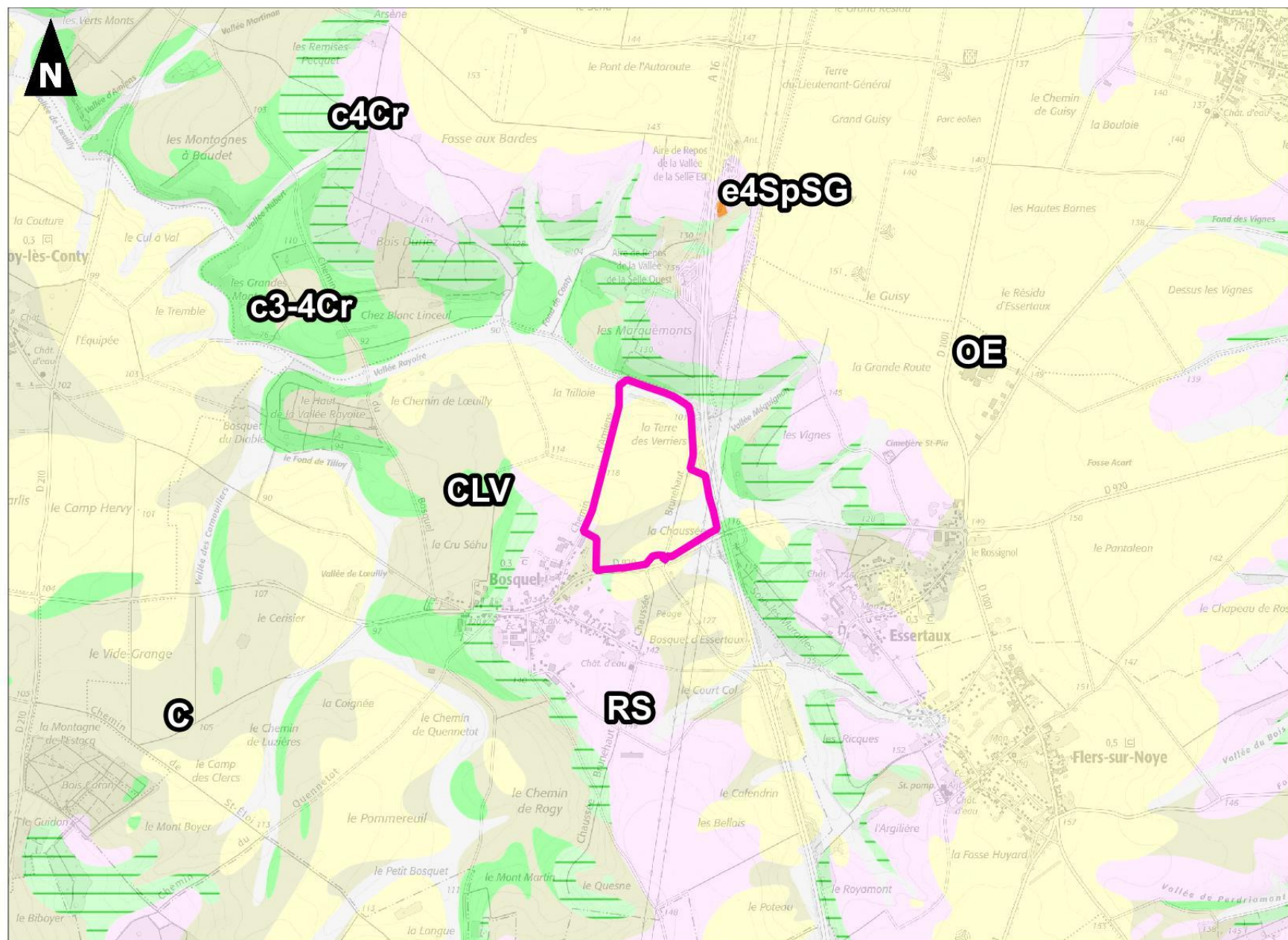
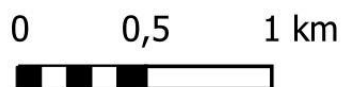
OE, Pléistocène

RS, Cénozoïque

e4SpSG, Sparnacien
(pro parte altérites
de sables thanétiens)

c4Cr, Santonien,
(d, e, f) zones
caractérisées par
l'étude des
Foraminifères

c3-4Cr, Coniacien -
Santonien



5.4 Méthodologie

5.4.1 Critère pédologique

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

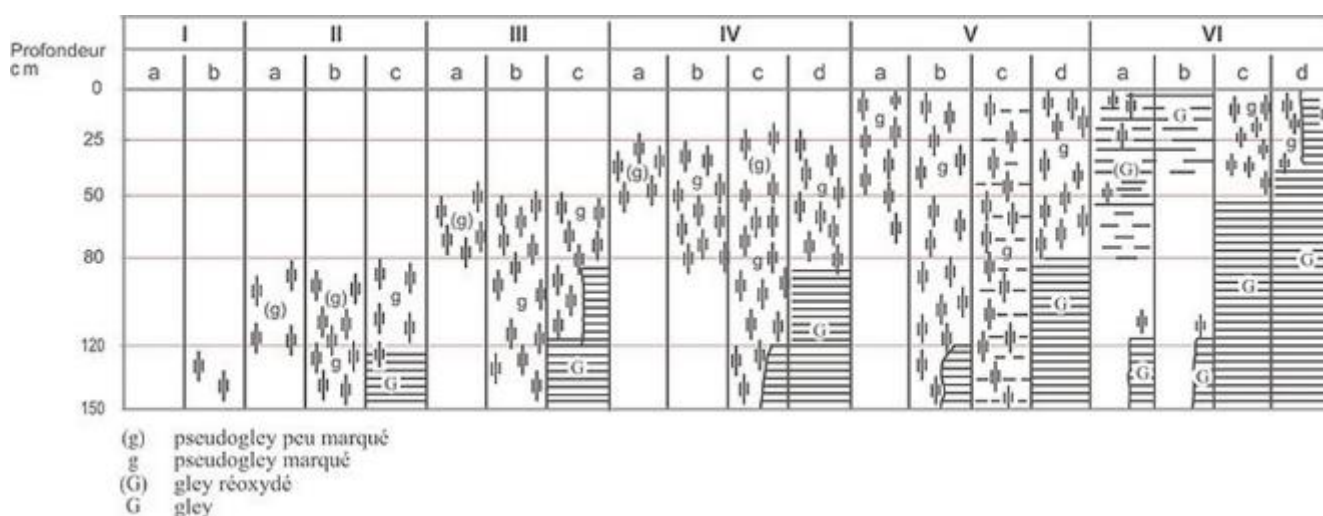
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.



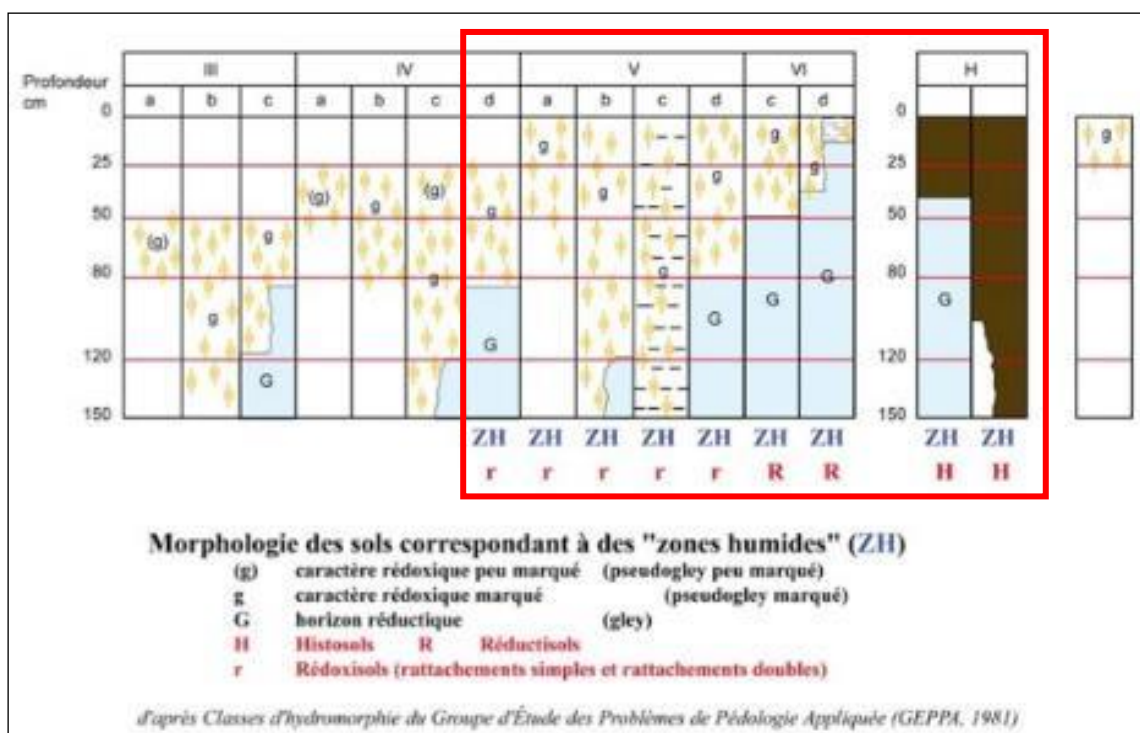


Illustration des caractéristiques des sols de zones humides (notés « ZH »)

Les sondages à la tarière ont été réalisés le 25 mars 2025 afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **28 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Carte 20 - Localisation des sondages pédologiques – p.79

ZAC du Bosquel – Bosquel (80)

Etude d'impact faune-flore-habitats
et caractérisation de zone humide

Localisation des sondages pédologiques

Aire d'étude

 Zone d'étude

Points de sondage

 Sondage pédologique

0 250 500 m



5.4.2 Critère flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.

Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

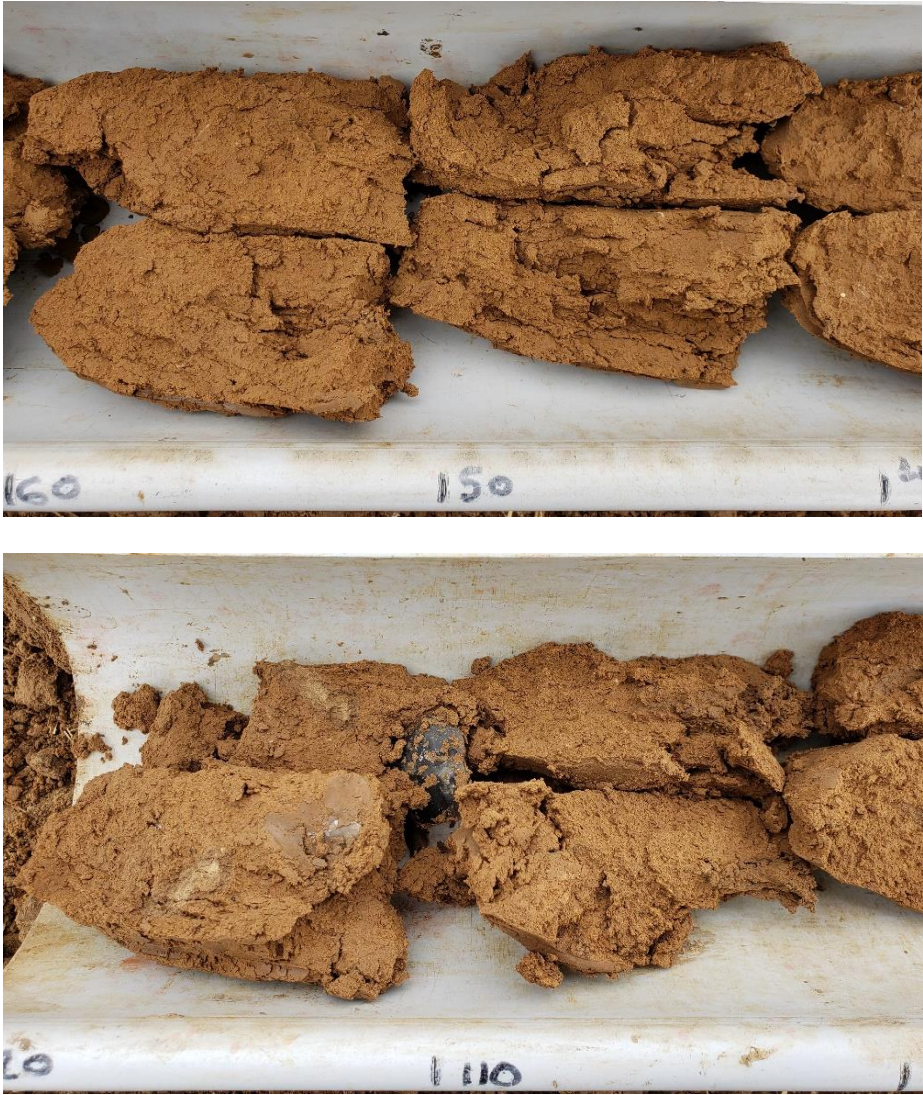
Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

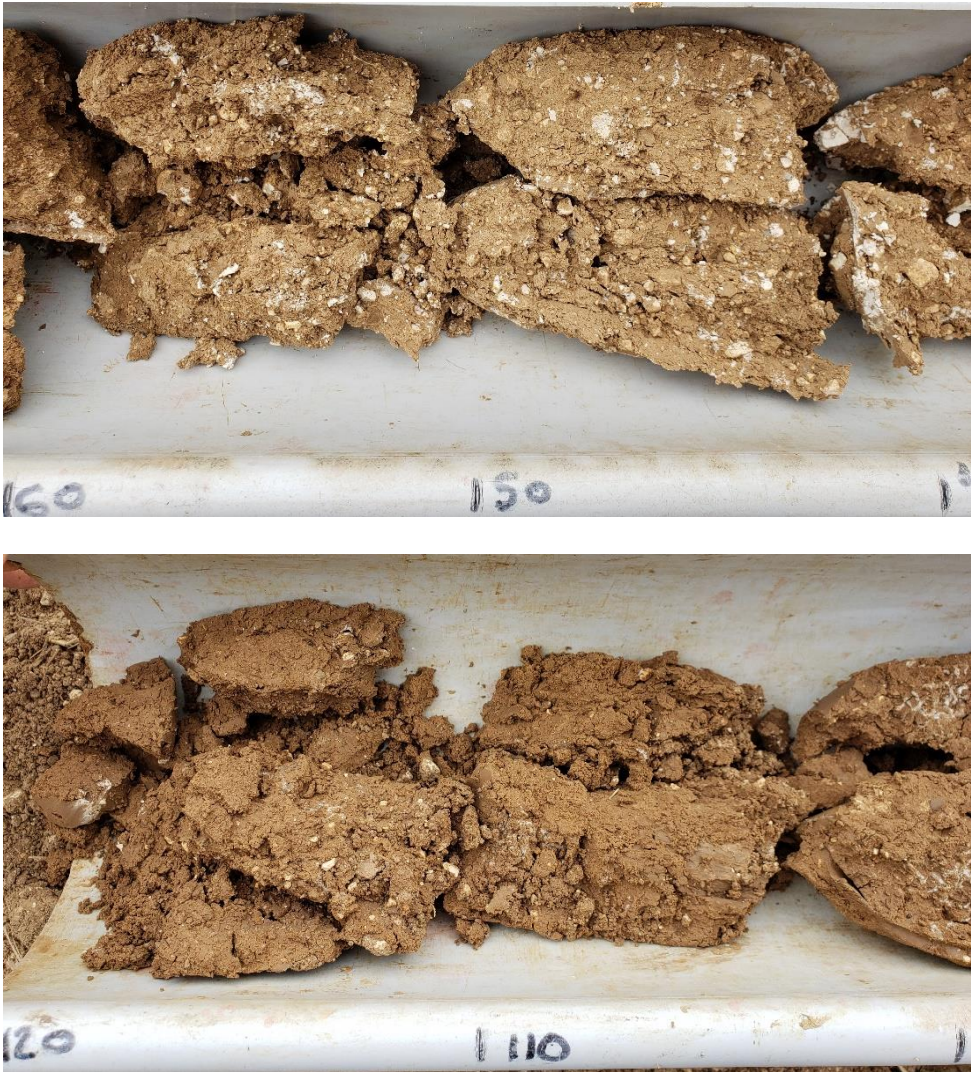
L'étude floristique a été réalisée début juin 2025. Cette période est propice pour un inventaire exhaustif de la flore et une caractérisation des habitats.

5.5 Résultats des investigations

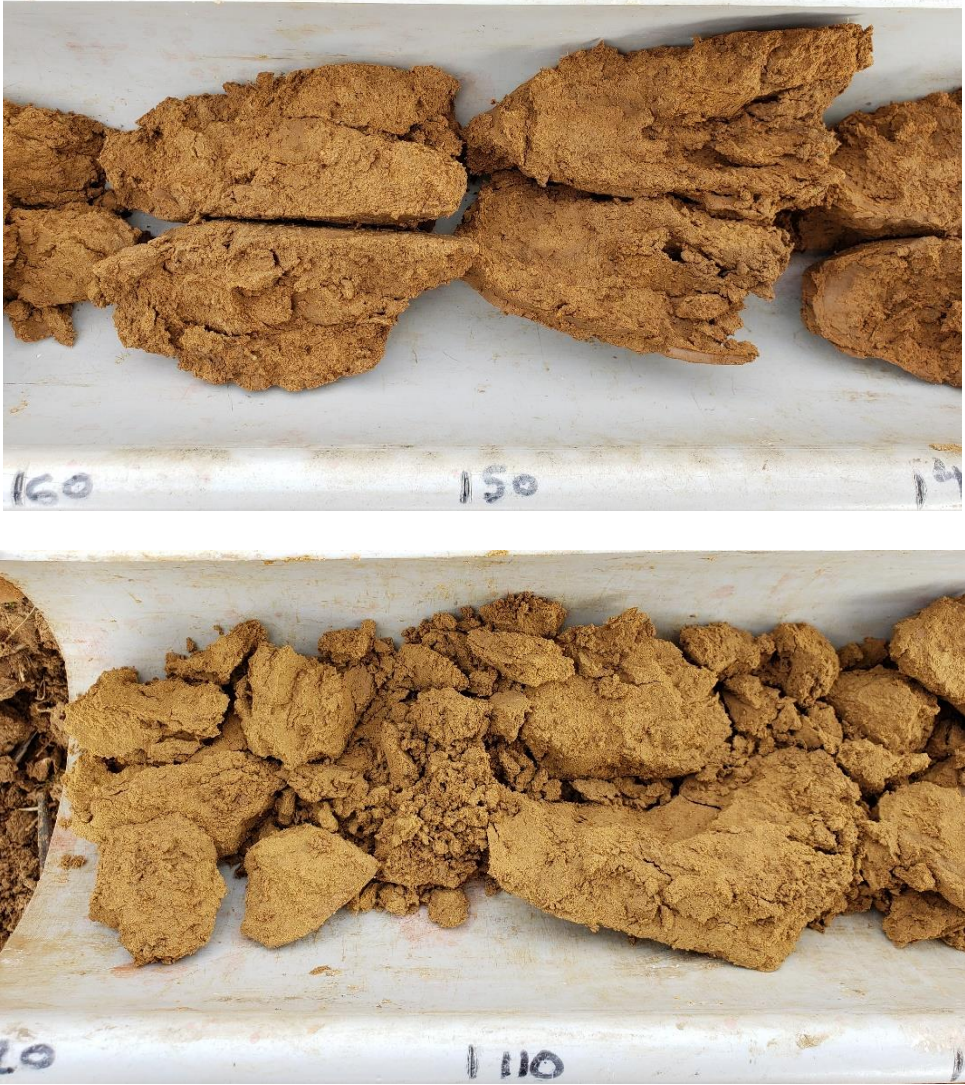
5.5.1 Critère pédologique

Le résultat des sondages pédologiques est présenté dans les pages suivantes.

Profils n°1, 13, 23 et 28	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120 cm	Horizon limoneux à limono-sableux + quelques fragments de silex à répartition hétérogène. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°2, 3, 4, 6, 11, 17 et 19	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120 cm	Horizon limoneux à limono-sableux + nombreux fragments de craie et/ou de silex. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°5, 7, 9, 12, 14, 18, 22 et 27	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120 cm	Horizon limoneux + quelques fragments de craie et/ou de silex à répartition hétérogène. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°8 et 24	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120 cm	Horizon limoneux. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°10, 15, 16 et 21	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 100cm	Horizon limoneux + quelques fragments de silex et/ou de craie. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
100 – 120 cm	Horizon limoneux + nombreux fragments de craie. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°25 et 26	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 30/40 cm	Horizon limoneux à limono-argileux + quelques fragments de silex et/ou de craie. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
30/40– 120 cm	Horizon limoneux à limono-sableux. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

Profils n°20	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 90 cm	Horizon limoneux à limono-argileux + nombreux fragments de silex et /ou de craie. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
90– 120 cm	Horizon limoneux à limono-argileux + nombreux fragments de craie. Absence d'horizon rédoxique ou réductique. 
Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zone humide	

5.5.2 Critère flore / habitat

La cartographie des habitats est présentée dans le chapitre 3.1.3.

Six types d'habitats sont présents au sein du site d'étude :

■ Champs cultivés

Les champs cultivés du site d'étude se rapportent au code Corine Biotope 82.1 (« Champ d'un seul tenant intensément cultivé »). **Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Quelques espèces non indicatrices de zone humide et caractéristiques des espaces cultivés y ont été inventoriées : Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), Prêle des champs (*Equisetum arvense*), Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Panicaud champêtre (*Eryngium campestre*)....

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

Les champs cultivés du site d'étude ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.

■ Bosquet

Le bosquet du site d'étude se rapporte au code Corine Biotope 84.3 (« Petits bois, bosquets »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Un relevé caractéristique est présenté ci-dessous :

Strate arborée :

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Acer pseudoplatanus</i>	60 %	Non	Oui
<i>Fraxinus excelsior</i>	10 %	Non	Non
<i>Salix alba</i>	5 %	Oui	Non
<i>Juglans regia</i>	5 %	Non	Non

Strate arbustive :

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Prunus mahaleb</i>	10 %	Non	Oui
<i>Prunus spinosa</i>	5 %	Non	Non
<i>Salix caprea</i>	5 %	Non	Non
<i>Salix cinerea</i>	< 5 %	Oui	Non
<i>Crataegus monogyna</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Ligustrum vulgare</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cornus sanguinea</i>	< 5 %	Non	Non

Strate herbacée :

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Urtica dioica</i>	50 %	Non	Oui
<i>Arrhenatherum elatius</i>	20 %	Non	Oui
<i>Galium aparine</i>	5 %	Non	Non
<i>Torilis japonica</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Avena fatua</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Lamium album</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Lapsana communis</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Hedera helix</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Lactuca serriola</i>	< 5 %	Non	Non

Deux espèces indicatrices de zone humide ont été inventoriées (le Saule blanc (*Salix alba*) et le Saule cendré (*Salix cinerea*)) mais elles restent très peu représentées au sein de l'habitat et ne font pas partie des espèces dominantes.

Le bosquet du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.

■ Mare

La mare se rapporte au code Corine Biotope 22.1 (« Eaux douces »). **Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Les berges de cette mare sont largement colonisées par les Ronces (*Rubus sp.*) accompagnés de quelques graminées et/ou des espèces nitrophiles : l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).

Quelques essences arbustives/arborées s'y développent également comme le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

Les mares constituent des milieux aquatiques qui ne rentrent pas en compte dans la définition des zones humides.

La mare en bordure du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.

■ Haies arbustives et haies hautes

Les haies du site d'étude se rapportent au code Corine Biotope 84.2 (« Bordures de haies »). **Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Les haies arbustives sont composées de Prunellier commun (*Prunus spinosa*) accompagné de Sureaux noirs (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Ronce à feuille d'Orme (*Rubus ulmifolius*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Saule marsault (*Salix caprea*), Noyer commun (*Juglans regia*) et Orme champêtre (*Ulmus minor*).

Les bordures de haie sont composées d'espèces rudérales et nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Tanaïs commune (*Tanacetum vulgare*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la Grande chélidoine (*Chelidonium majus*), le Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*) ou la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*).

Une espèce indicatrice de zone humide a été inventoriée localement au sein d'une haie arbustive (le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*)) mais elle reste, dans tous les cas, très peu représentée.

Concernant les haies hautes, la strate arborée lorsqu'elle est présente est composée de Noyer commun (*Juglans regia*).

La strate arbustive est composée de Prunellier (*Prunus spinosa*) et/ou du Sureau noir (*Sambucus nigra*), accompagné de diverses essences telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*)...

La strate herbacée se compose de quelques espèces nitrophiles à sciaphiles et/ou mésophile : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Dactyle aggloméré (*dactylis glomerata*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Inule conyze (*Inula conyza*), Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), Benoîte commune (*Geum urbanum*) ...

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été inventoriée au sein des haies hautes.

Les haies du site d'étude ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.

■ Bande boisée

La bande boisée qui longe la limite sud-est du site d'étude se rapporte aux codes Corine Biotope 84.1 (« Alignement d'arbres ») x 84.2 (« Bordures de haies »). **Ces habitats ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

La strate arborée se compose essentiellement de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive plus diversifiée se compose quant à elle de Prunellier commun (*Prunus spinosa*), d'Erable champêtre (*Acer campestre*), de Saule marsault (*Salix caprea*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de Viorne mancienne (*Viburnum lantana*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*) et de Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*).

La strate herbacée, peu diversifiée se compose de quelques espèces nitrophiles à sciaphiles : Lierre grimpant (*Hedera helix*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*)...

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

La bande boisée qui longe la limite sud-est site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.

■ Friche herbacée

La friche herbacée se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Un relevé caractéristique est présenté ci-dessous :

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Arrhenatherum elatius</i>	60 %	Non	Oui
<i>Urtica dioica</i>	10 %	Non	Non
<i>Rubus ulmifolius</i>	10 %	Non	Non
<i>Lolium perenne</i>	5 %	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i>	5 %	Non	Non
<i>Pastinaca sativa</i>	5 %	Non	Non
<i>Ranunculus repens</i>	< 5 %	Oui	Non
<i>Cirsium arvense</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Heracleum sphondylium</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Galium aparine</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Tussilago farfara</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	< 5 %	Non	Non

Une espèce indicatrice de zone humide a été inventoriée (la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat et ne fait pas partie des espèces dominantes.

La friche herbacée du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.

5.6 Conclusion

5.6.1 Critère pédologique

Les 28 sondages réalisés au sein du site d'étude ne présentent aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m de profondeur.

Ceci nous amène donc dans la classe de sol I qui n'est pas caractéristique de zone humide.

D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

5.6.2 Critère flore / habitat

Six grands types d'habitats ont été différenciés au sein du site d'étude et ses abords :

- Des champs cultivés qui se rapportent au code Corine Biotope 82.1 (« Champ d'un seul tenant intensément cultivé ») et qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zone humide dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

- Un bosquet qui se rapporte au code Corine biotope 84.3 (« Petit bois, bosquets ») et qui est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Deux espèces indicatrices de zone humide y ont été inventoriées (le Saule blanc et le Saule cendré) mais elles restent très peu représentées au sein de l'habitat et ne font pas partie des espèces dominantes.

- Une mare qui se rapporte au code Corine Biotope 22.1 (« Eaux douces ») et qui n'est pas considérée comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les mares constituent des milieux aquatiques qui ne rentrent pas en compte dans la définition des zones humides.

- Des haies qui se rapportent au code Corine Biotope 84.2 (« Bordures de haies ») et qui ne sont pas considérées comme caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Une espèce indicatrice de zone humide y a été inventoriée localement (le Liseron des haies) mais elle reste, dans tous les cas, très peu représentée.

- Une bande boisée qui se rapporte aux codes Corine Biotope 84.1 (« Alignement d'arbres ») x 84.2 (« Bordures de haies ») et qui n'est pas considérée comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

- Une friche herbacée qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche ») et qui est considérée comme « pour partie » caractéristique de zone humide dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Une espèce indicatrice de zone humide y a été inventoriée (la Renoncule rampante) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat et ne fait pas partie des espèces dominantes.

D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Synthèse

Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides nous pouvons conclure que le site d'étude n'est pas une zone humide.

ANNEXES

Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques

Nom complet	Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	Prot	Patrim	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	R	NA	-	Non	Non	Non	N
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>	Bryone dioïque	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	Prot	Patrim	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Festuca gr. ovina</i>	Fétuque ovine (groupe)	C	-	-	-	-	-	N
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hordeum murinum</i>	Orge queue-de-rat	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	C	NA	-	Non	Non	Non	N
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariote	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon à feuilles d'acanthé	PC	LC	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	Prot	Patrim	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte-Lucie	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pyrus communis subsp. Pyrausta</i>	Poirier sauvage	RR?	DD	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	CC	NA	-	Non	Non	Non	A
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	C	NA	-	Non	Non	Non	A
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'orme	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des forêts	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i>	Pissenlit	CC	-	-	-	-	-	-
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	C	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	Prot	Patrim	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	NA	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	C	LC		Non	Non	Non	N
<i>Vicia segetalis</i>	Vesce des moissons	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viscum album</i>	Gui	C	LC	-	Non	Non	Non	N

Tableau 20. Espèces végétales inventoriées au sein du site d'étude et ses abords lors des investigations de terrain

SOURCES :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2023 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. Brochure éditée avec le soutien de l'Union européenne, de l'État (DREAL Hauts-de-France), du Conseil régional des Hauts-de-France et des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, 36 p

LEGENDE :

<u>Rareté HDF.</u>	<u>LR HDF</u>	<u>Prot.</u>	<u>Patrim</u>	<u>Déterminant ZNIEFF</u>	<u>ZH</u>	<u>EEE.</u>
E : Exceptionnel	CR : taxon gravement menacé d'extinction	N1 : taxon protégé au niveau national	Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France	Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national	A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
RR : Très Rare	EN : taxon menacé d'extinction	NPDC : taxon protégé en Picardie	Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France	Non : espèce non déterminante	Non : espèce non caractéristique de zone humide	P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
R : Rare	VU : taxon vulnérable	- : taxon non protégé				- : espèce non invasive en région Hauts-de-France
AR : Assez Rare	NT : taxon quasi-menacé					
PC : Peu commun	LC : Préoccupation mineure					
AC : Assez commun	NA : Définition de menace non-adaptée					
C : Commun	DD : Insuffisamment documenté					
CC : Très commun						
? : Rareté estimée à confirmer						
# : Définition de rareté non adaptée						

Annexe 2 - Résultats des inventaires ornithologiques

Patrimonialité			Période d'observation					Nomenclature		Listes rouges					Protection		Statut nicheur sur le site
Migra-tion	Hiver-nage	Nidifi-cation	Mig pré-nuptiale	Nidifi-cation	Mig post-nuptiale	Hiver-nage	Migra-tion	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauts-de-France Nicheurs (1)	France Nicheurs (2)	France Hivernants (3)	France De passage (3)	Europe (4)	Statut juridique français (5)	Directive "Oiseaux" (6)	
			O	O	O	O	O	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Certain
Faible	Faible	Modérée	O	O	O	O	O	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	VU	NT	LC	NA	LC	C	OII	Certain
			O	O	O	O	O	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Possible
Faible	Faible	Modérée	O				O	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	VU	LC	-	DD	LC	P	-	Non nicheur
Modérée	Modérée	Modérée		O				<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	NT	LC	-	LC	LC	P	OI	Non nicheur
Faible	Faible	Modérée		O				<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	VU	NA	-	LC	P	-	Possible
Modérée	Modérée	Forte			O	O	O	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	EN	-	NA	LC	P	-	Non nicheur
Faible	Faible	Modérée	O	O	O	O	O	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	VU	NA	NA	LC	P	-	Certain
Modérée	Modérée	Modérée				O		<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	VU	LC	NA	NA	LC	P	OI	Non nicheur
			O	O	O	O	O	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
			O	O	O	O	O	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	Non nicheur
			O		O		O	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
			O		O	O	O	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII	Non nicheur
			O	O	O		O	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII	Possible
		Faible	O	O			O	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NT	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
Modérée	Modérée	Modérée				O		<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	VU	LC	NA	NA	LC	P	OI	Non nicheur
			O	O	O		O	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Certain

Patrimonialité			Période d'observation					Nomenclature		Listes rouges					Protection		Statut nicheur sur le site
Migra-tion	Hiver-nage	Nidifi-cation	Mig pré-nuptiale	Nidifi-cation	Mig post-nuptiale	Hiver-nage	Migra-tion	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauts-de-France Nicheurs (1)	France Nicheurs (2)	France Hivernants (3)	France De passage (3)	Europe (4)	Statut juridique français (5)	Directive "Oiseaux" (6)	
Faible	Faible	Modérée		O				<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	VU	NT	-	DD	LC	P	-	Probable
			O				O	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	Non nicheur
		Faible				O		<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	NT	LC	LC	NA	LC	P	OII	Non nicheur
					O		O	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	-	-	LC	P	-	Non nicheur
			O				O	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Non nicheur
			O		O	O	O	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Non nicheur
				O				<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Possible
		Faible	O	O			O	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	NT	-	DD	LC	P	-	Non nicheur
Faible	Faible	Modérée		O				<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	VU	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
			O	O	O		O	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Certain
				O	O	O	O	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Probable
			O	O	O		O	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Certain
			O		O		O	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
						O		<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	LC	-	-	LC	P	-	Non nicheur
						O		<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	LC	-	-	LC	P	-	Non nicheur
Faible	Faible	Modérée	O	O	O		O	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	VU	LC	-	NA	LC	P	-	Non nicheur
					O		O	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Non nicheur
			O	O	O	O	O	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII	Probable
			O	O	O	O	O	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Probable

Patrimonialité			Période d'observation					Nomenclature		Listes rouges					Protection		Statut nicheur sur le site
Migra-tion	Hiver-nage	Nidifi-cation	Mig pré-nuptiale	Nidifi-cation	Mig post-nuptiale	Hiver-nage	Migra-tion	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauts-de-France Nicheurs (1)	France Nicheurs (2)	France Hivernants (3)	France De passage (3)	Europe (4)	Statut juridique français (5)	Directive "Oiseaux" (6)	
Modérée	Modérée	Forte			O	O	O	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	EN	VU	DD	NA	LC	P	-	Non nicheur
Modérée	Modérée	Modérée				O		<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	NE	-	LC	-	LC	C	OI ; OII ; OIII	Non nicheur
			O	O	O		O	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Certain
		Faible			O	O	O	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	NT	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
			O	O	O	O	O	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Certain
		Faible			O		O	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NT	NT	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur
			O	O	O		O	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Certain

Tableau 21. Espèces aviaires observées sur le site d'étude ou à proximité immédiate lors des investigations de terrain

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) Liste rouge des oiseaux nicheurs Hauts-de-France - Picardie Nature - 23/04/2024

(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(3) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(4) Birdlife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities

RE Disparue

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

NT Quasi menacée

LC Préoccupation mineure

DD Données insuffisantes

NAb Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)

NAC Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)

NAd Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

- Non concernée

(5) : P = Protégé : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. C = chassable. C & N : chassable et nuisible

(6) : Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79

concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.